

Qui organise l'évaluation dans les sciences humaines et sociales en France ? Une approche par les profils de carrière

Who organizes evaluation in the French social sciences and humanities? An inquiry into academic careers

par Joël Laillier* & Christian Topalov**

R É S U M É

La question de l'évaluation se tient au cœur des réformes récentes du gouvernement de la science. Elle se décline sur de multiples objets et détient de ce fait un pouvoir réel sur la pratique scientifique en orientant les recherches, en modifiant les façons de faire, en promouvant certains chercheurs, laboratoires ou thématiques, et en marginalisant d'autres. Fondée sur l'évaluation par les pairs, dont elle tire la revendication de sa légitimité, elle laisse dans l'ombre celles et ceux qui organisent ces évaluations, qui les encadrent – par le contrôle des procédures, le choix des évaluateurs, la notation, etc. Une analyse des profils académiques de ces « organisateurs de l'évaluation » en sciences humaines et sociales au sein de deux instances « collégiales » élues (le CoNRS et le CNU) et des deux agences issues des réformes récentes (l'AERES et l'ANR) permet d'observer une différenciation entre les institutions qui ne s'explique pas seulement par les spécificités et les missions dévolues à chacune. En particulier, les nouvelles agences voient l'essor de nouveaux profils académiques souvent proches du pouvoir politique et fortement investis dans les organes d'administration des universités. Ce recrutement différencié fait apparaître plus précisément les logiques des transformations opérées ces toutes dernières années dans l'organisation de la science en France.

A B S T R A C T

Evaluation is at the core of the recent reforms in science. It is applied to multiple topics and holds a real power over scientific practices by driving research; modifying methods; promoting some researchers, laboratories or themes; and by marginalizing others. Based on peer reviews, from which it draws its legitimacy, those who organize these assessments –by controlling procedures and grades, choosing assessors, etc.– stay behind the scene. Analysing the academic profiles of these “evaluation organizers” in the social sciences and humanities within two selected collegial institutions (CoNRS and CNU) and the agencies born from the recent reforms (AERES and ANR) has allowed to observe differences between institutions that are not solely explained by the specificities and missions of each one. In particular, within new agencies we observe a growing number of new academic profiles that are often close to political power and strongly invested in university administration. This profile differentiation makes more apparent the logic behind the transformations in French science over recent years.

MOTS-CLÉS : sciences humaines et sociales, évaluation, carrières académiques, réformes

KEYWORDS: Social sciences and humanities, evaluation, academic careers, reform

* Maître de conférences, sociologie, université Toulouse-III, Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES), Centre de recherche en sciences sociales sur le corps (CRESCO)
CRESCO, université de Toulouse, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse cedex 9, France
joel.laillier@univ-tlse3.fr

** Directeur d'études, sociologie, EHESS, Centre Maurice Halbwachs
Centre Maurice Halbwachs, ENS Campus Jourdan, 48 boulevard Jourdan, 75014 Paris France
christian.topalov@ehess.fr

Parmi les multiples situations et institutions qui placent constamment des savants en position d'exprimer des jugements sur d'autres savants, certaines sont désignées officiellement comme des instances d'« évaluation par les pairs ». Pour autant, derrière cette expression se voient agrégées des formes d'évaluation très différentes. Ainsi, comme le note Nicolas Dodier (2009) et d'autres par la suite (Bourre, 2010), nous pouvons distinguer les formes d'évaluation collégiale telle qu'elles se pratiquent au Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ou au Conseil national des universités (CNU), de celles qui ont été mises en place par les nouvelles instances issues du « pacte pour la recherche » inscrit dans la législation en 2006¹, qui a abouti à la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Ces deux agences se revendiquent de l'« évaluation par les pairs », tout en s'appuyant non plus sur une collégialité de membres le plus souvent élus, mais sur un nouveau personnage, celui du tiers expert nommé par une autorité administrative (Dodier, 2009).

De nombreuses recherches ont montré à quel point ces nouvelles agences relèvent d'un mouvement de réformes profondes de l'organisation de la science, dans la logique de diffusion au milieu scientifique d'un « *New Public Management* » (Duval & Heilbron, 2006 ; Garcia, 2008 ; Garcia & Montagne, 2011 ; Laval, 2015 ; Montagne, 2009 ; Vilkas, 2009). Notre propos ne sera pas ici d'interroger les effets de ces transformations sur les pratiques d'évaluation, ni d'observer comment celles-ci sont effectivement menées (Lamont, 2010), mais plutôt de décrire sociologiquement par qui elles sont organisées. De fait, les nouvelles agences obligent à interroger précisément ce nouveau personnage dont le rôle est d'encadrer l'évaluation experte. Plutôt que de diriger le regard vers les « pairs », nous nous intéresserons donc aux « organisateurs de l'évaluation », ceux

qui contrôlent les opérations qui ont lieu en amont et en aval. Certes, la légitimité revendiquée pour ces nouvelles agences repose sur l'« évaluation par les pairs », qui permettrait de garantir les formes de jugement², mais c'est bien le personnage de l'« expert », et non celui du « pair » participant à un collège sur lequel se fonde l'argumentation. Dès le lendemain de la création de l'AERES, des publications scientifiques d'auteurs proches de l'agence légitimaient ainsi son rôle : protéger des « corporatismes » par son indépendance et son extériorité aux enjeux locaux (Gaudin, 2008 ; Gaudin & Livet, 2008)³.

Pour saisir dans quelle mesure les réformes ont ainsi vu émerger ou non de nouveaux « profils d'hommes⁴ » au cœur de l'évaluation de la science, nous allons étudier de façon comparative les quatre principales institutions nationales chargées de l'évaluation dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) en France – le CoNRS, le CNU, l'AERES et l'ANR – en nous limitant aux sciences humaines et sociales (SHS)⁵ et en prenant l'année 2012 comme référence. Nous allons constater que les profils de carrière des « organisateurs de l'évaluation » diffèrent très nettement d'une institution à l'autre et nous essaierons d'interpréter ces résultats. En somme, nous proposons de saisir ces instances d'évaluation au travers des propriétés de leurs membres. Il s'agit de prendre au sérieux le fait que les institutions n'existent qu'au travers des personnes qui les habitent (Lagroye & Offerlé, 2010). Plutôt que de voir dans ce mouvement de réforme un changement d'équilibre entre le marché, l'État et les professions (Aust & Crespy, 2014 ; Freidson, 2001 ; Berrebi-Hoffmann, 2010), et de réifier de cette façon des entités abstraites difficiles à cerner empiriquement (Garcia & Montagne, 2011), il s'agira de saisir ces transformations au travers de celles et ceux qui en sont des acteurs clés dans le sens où ils participent pleinement à la mise en place de ces nouvelles formes de gouvernement

1. Loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche.

2. Par exemple, Pierre Glaudes, délégué scientifique coordinateur des sciences sociales auprès de l'AERES s'appuie sur cet argument pour légitimer les pratiques de l'agence, les délégués scientifiques, selon lui, « se chargeant *seulement* de vérifier la conformité de l'évaluation au processus défini par l'Agence » (Glaudes, 2014, p. 293 ; nous soulignons).

3. Jean-Pierre Gaudin a été délégué scientifique à l'AERES pour la sociologie et la science politique dès 2007 ; Pierre Livet a fait partie de douze comité d'experts de l'AERES entre 2007 et 2010, il a été président du comité d'évaluation d'un programme ANR en 2010 et membre de l'instance nationale d'évaluation pour l'attribution de la prime d'excellence scientifique en 2011.

4. Nicolas Dodier notait en 2009 à propos de l'AERES « l'extraordinaire nouveauté du dispositif et du profil d'homme que j'avais soudain sous les yeux

par rapport à tout ce que j'avais pu rencontrer auparavant dans des commissions, des réunions de travail, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRA ou dans des universités » (Dodier, 2009, p. 6).

5. Ce terme appartient au vocabulaire en usage au CNRS, depuis que les « sciences de l'Homme et de la société » sont devenues « sciences humaines et sociales ». On aurait pu aussi bien utiliser le vocabulaire en usage à l'université : « lettres et sciences humaines », d'un côté, « sciences juridiques, économique et politique » de l'autre, division héritée de celles des « facultés » qui précédaient la réforme universitaire de 1968-1971. Il y a toutefois des différences de délimitation de ces deux ensembles – ainsi, la psychologie fait elle partie des « sciences humaines » à l'université, tandis qu'elle fait partie des « sciences de la vie » au CNRS. Une tentative est en cours pour imposer une unification de ces nomenclatures en les conformant à celles de l'European Research Council (SNRI, *Nouvelle nomenclature des Sciences de l'Homme et de la Société*, décembre 2010).

de la science, et qui sont le plus souvent des membres de la profession elle-même. Dans le cas des pratiques d'évaluation scientifique, nous pouvons par ailleurs faire l'hypothèse que les modalités de jugement et les prises de positions ne sont pas indépendantes des propriétés et des positions de ces membres (Bourdieu, 1984). C'est donc par le moyen d'une analyse empirique de la morphologie des « organisateurs de l'évaluation » que nous voulons interroger les changements introduits par la création des nouvelles institutions⁶. Est-ce qu'ils se sont accompagnés de la diffusion des mêmes profils qu'auparavant ou de l'essor de nouveaux « juges » ? Quelles sont les propriétés de ceux-ci ? En quoi ces propriétés influencent-elles sur les transformations et les changements dans les équilibres au sein du gouvernement de la science ?

Nous rappellerons brièvement l'origine, les fonctions et l'organisation des quatre institutions d'évaluation étudiées et nous observerons leurs morphologies bien distinctes en termes de statut et de rang académiques ainsi que de géographie universitaire (section 1). Nous analyserons ensuite, en utilisant les *curricula vitae* (CV) publiés par les intéressés, comment ceux-ci mettent en relief certains aspects de leur carrière : trois profils contrastés apparaîtront, distribués très inégalement dans les institutions étudiées (section 2). Nous nous attacherons à situer ces populations dans l'espace global de l'ESR en examinant si elles sont impliquées ailleurs dans les institutions de gouvernement de la science et de l'université françaises – profondément restructurées depuis le « pacte pour la recherche » (section 3). Nous comparerons enfin la représentation des disciplines dans les quatre populations étudiées avant de nous centrer sur trois d'entre elles pour interroger plus précisément les spécialités et les thèmes de recherche (section 4)⁷.

Quatre institutions et leur morphologie

Les institutions retenues pour cette étude sont investies de tâches d'évaluation des personnes, des entités collectives ou des projets de recherche à l'échelle nationale. Dans chacune d'elles, les organisateurs de l'évaluation appartiennent, pour la plupart, aux différents corps d'enseignants-chercheurs et de chercheurs qui, aux côtés d'autres catégories de personnes, peuplent l'ESR⁸. Mais avant d'en décrire la morphologie, il nous faut en rappeler brièvement les missions et l'organisation. La description des pratiques réelles étant hors de portée d'une étude qui n'utilise pas l'observation ethnographique, nous nous bornerons à dire quelques mots, aussi neutres que possible, des procédures.

Les institutions nationales de l'évaluation

Deux des institutions étudiées – le Conseil national des universités (CNU) et le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) – sont nées simultanément à la Libération, dans la perspective de garantir l'indépendance des enseignants des universités et des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) vis-à-vis des autorités administratives⁹. Elles sont majoritairement constituées de personnes élues par leurs pairs.

Le CNU examine les demandes d'inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités, et une partie des demandes de promotion des enseignants-chercheurs¹⁰. Il est organisé en sections disciplinaires : 6 pour « Droit, économie, gestion » et 18 pour « Lettres et sciences humaines »¹¹. Chaque section comprend 25, 35, voire exceptionnellement 50 membres et elle est composée

6. Notre parti d'étudier les « organisateurs de l'évaluation » plutôt que l'ensemble des acteurs impliqués dans les procédures demande à être justifié. On se reportera à l'annexe électronique 1 pour une discussion de cette question (<https://sociologie.revues.org/3119>).

7. Ce travail s'inscrit dans le programme de recherche « Qui gouverne la science ? » (QGS) qui a pour objet l'étude des changements institutionnels que l'enseignement supérieur et la recherche ont connu en France au cours des dernières décennies. Ce programme s'appuie entre autre sur l'élaboration d'une base de données rassemblant des informations sur des personnes qui exercent une responsabilité dans les institutions françaises de l'enseignement supérieur et de la recherche de compétence nationale entre 2005 et 2014 (voir l'annexe électronique 2, <https://sociologie.revues.org/3120> pour une description sommaire de cette base de données). La recherche exposée dans cet article a fait l'objet de plusieurs présentations orales et a pu ainsi bénéficier de précieuses observations et critiques, notamment au séminaire « Politiques des sciences » de l'Ehess, lors de réunions du programme « Qui gouverne la science » et de la journée d'étude « les Professionnels de l'évaluation » du RT1 de l'Association française de sociologie (7 janvier 2016). Nous remercions, enfin, Yann Renisio pour

son exigence méthodologique et les trois lecteurs anonymes de la revue *Sociologie* pour leur vigilance critique.

8. Les sigles d'usage sont utilisés ici. Pour les corps d'enseignants-chercheurs : PU (professeur des universités) et MC (maître de conférences) ; pour les corps de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) : directeur de recherche (DR) et chargé de recherche (CR) ; pour les corps d'ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA).

9. Ordonnance n° 45-2631 du 2 novembre 1945 (Comité consultatif des universités, CNU à partir de 1983), ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 (CoNRS) (Bourquin, 1989).

10. Les sections du CNU examinent aussi les demandes de congés pour recherche ou reconversion thématique. Les textes lui confient en outre depuis 2009 l'évaluation récurrente des enseignants-chercheurs, mais cette disposition n'est pas entrée en application à ce jour (octobre 2016).

11. Notre étude porte donc sur les sections 1 à 24 du CNU et, en outre, sur les sections « interdisciplinaires » 70 à 74 (mandat 2011-2015).

en nombre égal de professeurs et de maîtres de conférences, les deux-tiers de ses membres étant élus et les autres nommés par le ministre en charge de l'enseignement supérieur pour un mandat de quatre ans. Jusqu'en 2012, la fonction de membre du CNU était exercée gratuitement, depuis, une indemnité annuelle de 1 000 euros est versée aux membres des sections¹². Nous avons considéré comme « organisateurs de l'évaluation » au sein du CNU les membres des bureaux des sections, qui attribuent des rapporteurs aux dossiers et fixent les modalités du travail des sections. Les bureaux, qui sont élus par les membres de la section, comprennent un président et un premier vice-président, toujours professeurs des universités (PU), un second vice-président, toujours maître de conférences (MC), et un assesseur, généralement MC. Lors du mandat 2011-2015, il y avait 118 membres des bureaux – dont la quasi-totalité était choisie parmi les membres élus¹³ – sur les 896 membres des sections retenues.

Le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) a pour mission d'évaluer l'activité des chercheurs et a eu longtemps celle d'évaluer les unités de recherche relevant du CNRS. Depuis la création de l'AERES, il est dessaisi de l'évaluation des unités, qu'il examine cependant en vue de rendre un « avis d'opportunité » sur le renouvellement de leur statut CNRS. En outre, les sections du CoNRS siègent en formation de jury pour prononcer l'admissibilité des candidats aux concours de recrutement des chercheurs du CNRS¹⁴. Le CoNRS n'est pas un organe du CNRS : il assiste sa direction générale et les directions d'institut, mais il ne dépend pas de celles-ci. Dix sections du CoNRS relèvent des SHS, chacune étant composée de 21 membres, pour deux tiers élus par les différents collèges de personnels CNRS (DR, CR et ITA) et d'enseignants-chercheurs (PU et MC), pour un tiers nommés par la direction de l'institut. Les fonctions au CoNRS sont exercées

gratuitement pendant un mandat de quatre ans¹⁵, une indemnité annuelle de l'ordre de 3 000 euros étant toutefois versée aux membres des sections au titre des jurys, variant selon le nombre de journées d'audition. Nous avons considéré comme « organisateurs de l'évaluation » les membres des bureaux des sections, instances qui organisent le travail de la section¹⁵. Les bureaux comprennent trois membres élus par la section et deux nommés par la direction de leur institut. Ils élisent un président – sous la responsabilité duquel les avis sont rendus et les rapports rédigés – et un secrétaire scientifique – il est généralement d'usage que celui-ci soit plutôt un personnel de rang B et donc CR. Lors du mandat 2012-2016 étudié ici, président et secrétaire scientifique furent, dans la quasi-totalité des cas, choisis parmi les membres élus. Parmi les 253 membres des sections et conseils, notre étude porte ainsi sur 59 « organisateurs de l'évaluation », parmi lesquels 18 membres nommés¹⁷.

Les deux agences qui entrent dans le champ de notre étude ont été créées dans le cadre du « pacte pour la recherche », dans la perspective de réformer le gouvernement de l'ESR selon les orientations préconisées par l'Union européenne (Vilkas, 2009). Elles sont intégralement composées de personnes nommées par l'autorité administrative.

L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), instituée en 2007¹⁸, évalue les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les unités de recherche et les formations d'enseignement supérieur. L'AERES se décrit comme une agence « indépendante », bien que sa direction et son conseil soient nommés par le gouvernement, cette direction nommant à son tour les directeurs de section, qui nomment, pour finir, les « experts » qui vont former les comités chargés de l'évaluation. L'ensemble de la hiérarchie de l'agence est impliqué dans l'organisation de l'évaluation, son conseil,

12. Et 1 400 euros pour le président. Les textes prévoient, en outre, pour les rapporteurs une indemnité de 27 euros par dossier.

13. Une seule exception (une DR du CNRS).

14. Les sections du CoNRS donnent en outre divers avis (sur le soutien aux revues et aux colloques, notamment) ; elles rendent un rapport sur la conjoncture scientifique dans le domaine de leur compétence.

15. Désormais cinq ans.

16. Notre étude porte sur les sections 31 à 40 du CoNRS (mandat 2012-2016). Les conseils scientifiques d'institut intervenant aussi dans les procédures, nous avons aussi compté les membres de leurs bureaux (mandat 2010-2014) parmi les « organisateurs de l'évaluation » : conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), mais

aussi de l'Institut de l'environnement (INEE), de création récente et auquel une partie des unités relevant auparavant du département des SHS a été rattachée. Les conseils scientifiques d'institut comprennent pour moitié des membres nommés.

17. Nous ne prendrons pas en compte dans ce qui suit le fait qu'une partie des « organisateurs de l'évaluation » au CoNRS n'est pas élue. Les profils de carrière des nommés et des élus ne se distinguent pas, en effet, et le fonctionnement collégial des sections et des conseils tend à effacer en pratique la différence des modes de désignation.

18. Créée par la loi de programme du 18 avril 2006, installée le 21 mars 2007 par François Goulart, ministre délégué à l'ESR, et supprimée par la loi n° 2013-660 du 23 juillet 2013 relative à l'ESR au profit d'un Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), l'AERES continue de fonctionner sans encombre à la date où ce texte est écrit (octobre 2016).

notamment, validant les procédures, normes et autres « référentiels » communiqués aux « experts », mais adoptant aussi formellement chacun des rapports finaux sur les entités évaluées. Nous avons cependant considéré ici comme « organisateurs de l'évaluation » les seuls « délégués scientifiques ». Ceux-ci, « enseignants-chercheurs ou chercheurs, organisent l'évaluation des unités, de la formation des comités jusqu'à la remise des rapports¹⁹ ». Ils sont nommés pour un ou deux ans renouvelables, au cours desquels ils sont mis à disposition de l'AERES par leur corps d'origine et reçoivent une indemnité de fonction de l'ordre de 16 000 euros maximum par an²⁰. Dans la période étudiée (2009-2013), 84 délégués ont été en poste dans le secteur des SHS, la durée des mandats étant, en général, assez courte. Parmi les 35 délégués recrutés en 2009, 14 sont restés un an et 15 trois ans, 6 seulement étant encore en poste quatre ans plus tard. Parmi les 22 recrutés de 2011, 9 sont restés un an, un seul deux ans, 12 étant encore en poste trois ans plus tard. Cette rotation assez rapide implique un nombre de recrutements annuels de l'ordre d'une vingtaine de personnes²¹.

L'Agence nationale pour la recherche (ANR), instituée en 2005, a de multiples fonctions, dont celle de sélectionner et financer des projets de recherche qui lui sont soumis dans le cadre d'appels à projets annuels²². L'ANR appelle « programme » l'ensemble des opérations qui s'organisent autour de chaque appel à projets, programme qui peut être ponctuel ou récurrent, thématique ou non-thématique. Chacun d'eux est suivi, du début à la fin, par un « responsable de programme », qui représente l'agence dans toutes les instances. Un « comité d'évaluation » nommé par l'agence rédige l'appel à projets, les projets reçus sont soumis à des « experts » nommés par l'agence, le comité d'évaluation procède ensuite à la sélection. Dans certains programmes, un « comité de pilotage » est adjoint au « comité d'évaluation » et examine les projets du point de vue de leur pertinence pour les objectifs fixés par l'agence. Nous avons

considéré comme « organisateurs de l'évaluation » à l'ANR l'ensemble constitué par les responsables de programme – qui sont généralement membres à plein-temps de l'agence pendant plusieurs années –, les présidents des comités d'évaluation – généralement des scientifiques qui se consacrent à temps très partiel à l'agence – et, enfin, les présidents des comités de pilotage. Pour la période 2007-2012 étudiée ici, on compte 59 « organisateurs de l'évaluation » ainsi définis, qui occupèrent 50 postes de présidents de comités d'évaluation, 34 de responsables de programme et 23 de présidents de comités de pilotage, soit 107 fonctions distinctes. L'écart entre le nombre des personnes et celui des fonctions tient au cumul de nombreuses responsabilités entre les mains d'un petit nombre de personnes. Il ne nous a pas été possible de savoir comment sont rémunérés les responsables de programme employés par l'ANR²³, les présidents des comités d'évaluation et de pilotage reçoivent, quant à eux, une indemnité de 300 euros par jour, l'indemnité annuelle étant plafonnée à 2 400 euros²⁴.

Des morphologies contrastées : corps et grades

Une différence morphologique majeure entre les institutions étudiées ici est le poids relatif des enseignants-chercheurs et des chercheurs parmi les organisateurs de l'évaluation (Tableau 1).

Le CNU n'ayant à connaître que les travaux et activités des enseignants-chercheurs, il est composé quasi exclusivement d'universitaires. Au CoNRS, en revanche, les chercheurs du CNRS constituent 63 % des bureaux – proportion légèrement supérieure à leur poids parmi les membres des sections (58 %) – et les enseignants-chercheurs 37 %²⁵. Cette distribution ne résulte pas des textes, qui régissent seulement la composition des sections, mais des usages suivis en matière d'élection des bureaux.

19. <http://web.archive.org/web/20090225071818/http://www.aeres-evaluation.fr/Presentation-de-la-rubrique> (mis en ligne 11 décembre 2008, consulté le 25 février 2009).

20. Décret n° 2007-923 du 15 mai 2007 et arrêté du 15 mai 2007.

21. On observe 35 recrutements en 2009, aucun en 2010, 22 en 2011, 26 en 2012, 1 en 2013 ; 14 départs en 2011, 24 en 2012, 2 en 2013 ; il reste 44 personnes en poste en 2013. La durée du mandat n'est pas fixée par les textes.

22. Nous n'envisagerons pas ici ses autres activités, qui furent notamment de sélectionner les « initiatives d'excellence » soumises en 2011 et, à nouveau, en 2015, à un « jury international » nommé par l'agence ; ni non plus le fait que l'agence évalue elle-même, quatre ans plus tard, les entités qui ont résulté de cette sélection.

23. En 2014-2016, cependant, les « responsables scientifiques » à temps partiel (20-30 %) recevaient une indemnité de 400 euros par mois, soit 4 800 euros par an.

24. Décret n° 2007-1908 du 26 décembre 2007 et arrêté du 26 décembre 2007.

25. La distribution des membres par statut évoquée dans le texte n'est pas calculée sur l'ensemble de la population des bureaux qui comprend aussi des représentants des ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA : 14 % sur 253 membres des sections), mais sur le seul total chercheurs et enseignants-chercheurs.

Tableau 1. Les organisateurs de l'évaluation en SHS : distribution selon le statut des personnes (en pourcentage)

	CNU	CoNRS	AERES	ANR
Professeur	50	20	83	54
Maître de conférences	49	17	8	3
Directeur de recherche	1	41	2	20
Chargé de recherche		22		2
Professeur étranger				15
ESR sans précision			2	
Hors ESR			4	5
Total	100	100	100	100
dont :				
– enseignants-chercheurs	99	37	92	58
– personnels de rang A	50	61	86	74
Effectifs	118	59	84	59

Source : base de données QGS (voir l'annexe électronique 2, <https://sociologie.revues.org/3120>). Populations étudiées : CNU, membres des bureaux des sections 1 à 24 et 70 à 74 (mandat 2011-2015) ; CoNRS, membres des bureaux des sections 31 à 40 (mandat 2012-2016) et des conseils scientifiques de l'INSHS et INEE (mandat 2010-2014) ; AERES, délégués scientifiques SHS (2009-2013) ; ANR, présidents de comité d'évaluation, présidents de comité de pilotage et responsables de programme SHS (2007-2012). Le nombre total des personnes distinctes est de 314 (6 d'entre elles appartenant à deux institutions, le total des colonnes est 320). Catégories de statut : professeur dont professeur des universités, directeur d'études EPHE et EHESS, professeur grand établissement ; maître de conférences dont PRAG (un seul cas) ; directeur de recherche, chargé de recherche au CNRS et dans les organismes de recherche (INED, IRD) ; les ESR sans précision relèvent d'un établissement de l'ESR, mais on ignore le statut ; hors enseignement supérieur et recherche (ESR) dans les ministères et le secteur privé.

Les délégués scientifiques de l'AERES organisent l'évaluation des formations, mais aussi celle des unités de recherche – les « unités mixtes de recherche » (UMR) associant universités et CNRS, les unités de recherche des autres organismes de recherche et les « équipes d'accueil » (EA) des universités. Malgré ce caractère général des missions de l'agence, il est frappant de constater que les chercheurs des organismes ne représentent que 2 % des délégués scientifiques, tandis que les universitaires en constituent 92 %. Il n'est pas excessif de dire qu'il n'y a quasiment pas de chercheur du CNRS parmi les organisateurs de l'évaluation à l'AERES (2 personnes au cours d'une période de cinq ans). Dans les textes qui règlent l'architecture de l'agence, rien n'impose qu'il en soit ainsi, il semble donc que s'affiche ici une politique : remettre entre les mains des universitaires

Tableau 2. Les organisateurs de l'évaluation en SHS : distribution selon le type d'établissement (en pourcentage)

	CNU	CoNRS	AERES	ANR
Grands établissements, etc.	5	29	5	7
Paris-Centre	16	17	14	15
Paris-première couronne	9	12	2	3
Paris-seconde couronne	6	5	6	2
Grandes villes universitaires	37	25	33	29
Petites villes universitaires	27	10	33	15
Autres cas		2	6	29
Total	100	100	100	100
Effectifs	118	59	84	59

La classification « géographique » des universités que nous utilisons ici est due à Olivier Godechot, que nous remercions. Il ne nous a pas été possible de construire selon la même typologie la géographie de l'ensemble des universitaires et des chercheurs. Cependant, on sait qu'en 2012 en SHS, 69 % des universitaires et des chercheurs relevant du CNRS étaient rattachés à un établissement en province et 31 % à Paris et en Île-de-France (sources : DGRHA1 du MESR et bilan social 2012 du CNRS). En Île-de-France, on distingue : 1) les « grands établissements » au sens large (EHESS, EPHE, CNAM, etc., et par extension ENS, IEP Paris, INALCO ; Paris-Dauphine est classé ici comme université) ; 2) Paris-Centre : les universités issues de la division des facultés des lettres et de droit en 1971 (Paris 1 à 7) ; 3) Paris-première couronne : les extensions antérieures à 1970 (Paris 8 à 10) ; 4) Paris-seconde couronne : les créations ultérieures à 1970 (Paris 12 et 13, Cergy, Marne la Vallée, etc.). En province, on distingue : 1) les « grandes villes universitaires » dont l'université a été divisée en plusieurs en 1971 ; 2) toutes les autres « petites villes universitaires ». Les chercheurs du CNRS sont classés avec l'établissement, généralement une université, tutelle de leur UMR.

l'évaluation de la recherche²⁶. Globalement, l'enseignement supérieur et la recherche en sciences humaines et sociales comprenait, en 2007, 22 692 enseignants-chercheurs et 6 032 chercheurs des organismes de recherche, soit respectivement 79 % et 21 % de l'effectif total ces deux catégories²⁷. L'AERES ne rétablit donc pas un équilibre, elle élimine quasi-complètement les chercheurs de l'organisation de l'évaluation des unités de recherche où ils travaillent.

L'ANR, dans son rôle d'agence de moyens, évalue des projets de recherche qui peuvent émaner d'universitaires aussi bien que de chercheurs. Parmi les « organisateurs de l'évaluation » en SHS à l'ANR, on compte 58 % d'enseignants-chercheurs et 22 % de chercheurs des organismes – essentiellement le

26. Il est vrai que nous ne sommes pas informés d'éventuels refus de chercheurs du CNRS ou d'autres organismes d'accepter un poste de délégué scientifique qui leur aurait été proposé. S'il y en a eu, le résultat observable ne témoigne pas d'une grande persévérance de l'agence dans cette direction.

27. Observatoire des sciences et des techniques, *Indicateurs de science et de technologie*, édition 2010, Paris, Economica et OST, p. 67. Les organismes de recherche pris en compte ici sont le CNRS, l'INRA, l'IRD, l'INED, l'INSERM, l'IFREMER, etc. La catégorie « chercheur » comprend les ingénieurs de recherche, ce qui conduit, du point de vue qui est le nôtre, à une surestimation.

CNRS²⁸. Ceux-ci se trouvent donc avoir un poids relatif équivalent à celui des chercheurs dans la population de l'ESR et dix fois plus important que parmi les délégués de l'AERES. Une particularité de l'ANR est, d'autre part, la place donnée aux professeurs d'universités étrangères (15 %) : il s'agit tantôt des personnes dont la carrière est principalement consacrée à la gestion d'institutions, tantôt des spécialistes de sujets sans doute jugés importants et insuffisamment développés en France – comme les études islamiques, les *security studies*, les études de genre, l'apprentissage de l'orthographe ou le droit des affaires européen.

Une différence sépare nettement la morphologie des organisateurs de l'évaluation dans les agences et dans les instances élues : les personnels de rang B (maîtres de conférences et chargés de recherche) ont un poids très faible dans les premières (8 % à l'AERES et 5 % à l'ANR), alors qu'ils sont fortement représentés dans les secondes (49 % au CNU et 39 % au CoNRS)²⁹. Parmi les membres des bureaux des deux institutions, l'égalité est presque parfaite entre professeurs et maîtres de conférences, tandis que les directeurs de recherche prévalent nettement (65 %) parmi les chercheurs du CoNRS. Ces proportions de personnels de rang B reproduisent la composition des sections par grade fixée par les textes : 50 % des personnels de rang B dans les sections du CNU et 35 % dans celles du CoNRS. Néanmoins, c'est l'usage qui donne aux personnels de rang B la place importante qu'ils ont dans les bureaux. Dans les agences, en revanche, où les textes sont silencieux sur ce point, la très faible représentation des personnels de rang B résulte des décisions des directions. Sans doute est-il considéré que ces personnels n'ont pas la compétence ou l'autorité nécessaire pour conduire l'évaluation d'institutions ou de projets généralement dirigées par des personnels de rang A³⁰.

Si la présence des femmes parmi les organisateurs de l'évaluation est sensiblement plus forte dans les instances élues (42-45 %) que dans les agences (32-38 %), c'est un effet direct de la distribution par rang : plus il y a de personnes de rang B, plus il y a de femmes³¹. Dans trois des quatre institutions, la répartition par genre des personnes de rang A est conforme à cette répartition dans la population globale : la proportion de femmes s'élève à 30-39 % parmi les organisateurs de l'évaluation de rang A pour 32-37 % dans la population globale de rang A en SHS³². L'ANR fait exception, car elle est beaucoup plus masculine, la proportion de femmes tombant à 18 % chez les directeurs de recherche et 28 % chez les professeurs. Mais ce qui détermine le plus la différence de genre entre agences et instances élues, c'est la forte proportion de personnes de rang B dans les secondes³³.

Un autre trait distinctif des agences est qu'elles comptent parmi les organisateurs de l'évaluation des personnes dont les activités se déroulent hors de l'ESR (4 % à l'AERES, 5 % à l'ANR) – comme, par exemple, le responsable de la prospective au ministère de l'Écologie, des responsables de la création artistique au ministère de la Culture, un responsable de Capgemini Consulting (« Conseil en stratégie et transformation d'entreprise ») ou un gestionnaire d'une école d'ingénieurs. On ne peut, par le seul moyen de notre enquête, déterminer les effets sur la recherche de ce genre d'innovation, mais il est plus que vraisemblable qu'il s'agit là d'afficher une politique mettant en avant les « applications » de la recherche dans l'économie et la société.

Une géographie des recrutements

Le type et la localisation des établissements dont sont issus les organisateurs de l'évaluation présentent aussi des contrastes marqués (Tableau 2). Dans les quatre institutions, les bassins

28. En 2012-2013, les 22 558 enseignants-chercheurs relevant du CNU (sections « droit, sciences politique, économiques et de gestion » et « disciplines littéraires et de sciences humaines ») se répartissaient en 6 756 professeurs (29,9 %) et 15 802 maîtres de conférences (71 %) (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22654/demographie-des-enseignants-de-l-enseignement-superieur.html>, consulté le 20 décembre 2015). Au 31 décembre 2012, les 1 689 chercheurs relevant de l'INSHS du CNRS se répartissaient en 659 directeurs de recherche (39,0 %) et 1 040 chargés de recherche (61 %) (http://web.archive.org/web/20131029000938/http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/omes/documents/pdf/2012/FIM_CH%202012_instituts.pdf, consulté le 20 décembre 2015). On ne dispose pas des effectifs de chercheurs des autres organismes à la même date.

29. Proportions calculées sur le seul total des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ESR français dans ces deux institutions où d'autres catégories sont aussi représentées.

30. Les sept maîtres de conférence qui figurent parmi les délégués scientifiques de l'AERES sont généralement en fin de carrière et l'on peut penser que leur est prêtée une autorité qui tient à autre chose que leur statut.

31. Dans ce qui suit, on a calculé séparément la proportion de femmes pour chaque rang d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, dans chaque institution séparément et pour la population globale d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. On donne dans chaque cas les deux pourcentages extrêmes (voir l'annexe électronique 3, <https://sociologie.revues.org/3122>).

32. Enseignants-chercheurs en 2012-2013 ; chercheurs relevant de l'INSHS du CNRS au 31 décembre 2012 (sources : voir note 28 ci-dessus).

33. On observe ici les effets des plafonds de verre qui caractérisent les carrières des chercheuses et des enseignantes-chercheuses (Chenu & Martin, 2016 ; Marry & Jonas, 2005 ; Cheveigné, 2009).

de recrutement sont assez larges : 26 établissements pour l'ANR, 33 pour le CoNRS, 43 pour l'AERES, 58 pour le CNU. La concentration sur les établissements les plus représentés est inégale : ceux qui fournissent 3 personnes ou plus représentent partout de l'ordre de la moitié du personnel (46 %-54 %), mais il ne s'agit que de 5 établissements au CoNRS, de 6 à l'ANR, de 10 à l'AERES et de 15 au CNU³⁴.

Le contraste le plus marqué s'exprime par la répartition « géographique » des établissements – la géographie signifiant en cette matière une hiérarchie ancienne et très ancrée des dignités universitaires. Nous l'utilisons ici comme indicateur du prestige académique sans nullement la reprendre à notre compte³⁵.

C'est le CoNRS qui réunit tous les indices de ce prestige : 29 % des membres des bureaux travaillent dans le cadre des grands établissements parisiens (principalement EHESS, Sciences Po Paris, Muséum), 17 % dans les universités de Paris-centre (principalement Paris 1) et 12 % dans celles de la première couronne (principalement Paris 10). Son implantation parisienne est de l'ordre de 63 %. En province, il recrute surtout dans les grandes villes universitaires (25 %), notamment à Toulouse 2 et Lyon 2.

L'AERES se situe à un pôle opposé sur tous les indicateurs. Le recrutement de ses délégués scientifiques est provincial pour 67 % – dont la moitié dans les petites villes universitaires. À Paris, il recrute plus dans les établissements récents de la seconde couronne (6 %) que dans les grands établissements (5 %). Paris-centre a néanmoins une représentation importante (14 %), notamment Paris 1 et Paris 5.

Le CNU est, du point de vue de la géographie du recrutement, assez proche de l'AERES. Les petites villes universitaires y sont toutefois un peu moins représentées (27 % contre 33 %), ce qui augmente d'autant le poids des grandes (notamment

Marseille 1 et Bordeaux 3), de Paris-centre (notamment Paris 1 et Paris 4) et de la première couronne (notamment Paris 10).

L'ANR, sur la plupart des indicateurs, est en position intermédiaire : 44 % de ses organisateurs de l'évaluation sont provinciaux, mais, comme le CoNRS, elle recrute principalement dans les grandes villes universitaires (29 %, notamment Lyon 2, Marseille 1 et Bordeaux 3). À Paris, les universités du centre sont bien représentées (15 %, notamment Paris 1 et Paris 4), mais ni les grands établissements, ni les universités périphériques.

Sans prétendre conclure à cette étape de l'analyse, soulignons un seul contraste. Les délégués scientifiques de l'AERES sont des professeurs d'université qui exercent parfois dans les universités traditionnelles de Paris-centre et de grandes villes universitaires, mais surtout dans les petites villes et les universités récentes de la périphérie parisienne. Ils n'ont, en outre, pour la plupart, aucun rapport institutionnel avec une unité de recherche du CNRS³⁶. Les bureaux des sections du CoNRS présentent un profil morphologique opposé presque en tous points. Ils sont composés de chercheurs et enseignants-chercheurs qui appartiennent à une unité du CNRS dans les grands établissements et les universités du centre de Paris ou des grandes villes universitaires. L'institution est ouverte aussi aux personnels de rang B, ce qui favorise un certain degré de féminisation. Au total, on peut dire que le CoNRS se présente comme l'institution d'une sorte d'élite de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ancrée dans les lieux traditionnels du prestige universitaire.

Ces constats nous semblent éclairer une controverse récurrente sur le rôle des « syndicats » dans les organismes d'évaluation élus : il est reproché au mode électoral de désignation des évaluateurs de privilégier l'obédience syndicale au détriment de l'excellence scientifique³⁷. On peut simplement noter que la nature largement élective des instances du CoNRS ne les empêche pas de présenter une série d'indices qui, a tort

34. Voir l'annexe électronique 3, <https://sociologie.revues.org/3122>.

35. On a conservé ici les configurations et les noms que les universités avaient au début de la période étudiée et l'on n'a pas retenu la règle de bon langage selon laquelle il faut remplacer « province » par « régions ».

36. Notre enquête sur les CV (voir plus loin sa méthodologie) montre que les membres d'une unité de recherche purement universitaire (EA) sont 60 % à l'AERES, 54 % au CNU, 30 % à l'ANR et seulement 14 % au CoNRS. Les enseignants-chercheurs qui ne déclarent aucune unité de recherche –

c'est-à-dire qui affichent dans leur CV uniquement des fonctions d'enseignement – sont 20 % à l'ANR, 12 % à l'AERES et seulement 9 % au CNU.

37. Il faut aussi relever que cette critique déforme la réalité des règles électorales : si les textes imposent un scrutin de liste au CNU, l'élection au CoNRS est uninominale, les candidats pouvant toutefois se réclamer d'une étiquette, s'ils le souhaitent ; en outre dans les deux institutions, les organisations syndicales ne disposent nullement de l'exclusivité en matière de présentation ou soutien à des candidats : il y a de nombreuses listes se réclamant d'associations très diverses.

ou à raison, sont associés au prestige académique³⁸. L'étude comparée des profils de carrière des organisateurs de l'évaluation désignés par élection ou par nomination administrative va permettre de revenir sur cette question.

Trois types différents de profils de carrières

Changeant maintenant d'échelle d'observation, nous allons nous intéresser aux carrières professionnelles des individus. Nous sommes en mesure de comparer de ce point de vue les populations des deux instances majoritairement élues et des deux agences intégralement nommées³⁹. La désignation par élection sélectionne-t-elle des personnes qui présentent les mêmes profils que ceux que recrutent les agences, qui ont tout pouvoir de choisir les organisateurs de l'évaluation ?

Pour répondre à ces questions, nous avons rassemblé l'ensemble des *curricula vitae* (CV) des organisateurs de l'évaluation de nos quatre institutions, publiés principalement par leur établissement ou leur laboratoire, parfois par l'institution d'évaluation où ils exercent un mandat, ou par d'autres sources lorsque celles-ci sont plus précises (sites personnels, sites de CV en ligne comme academia.edu). Il s'agit donc, dans tous les cas, de données rendues publiques par les intéressés eux-mêmes ou leur institution.

Cette source demande à être utilisée avec précaution, car elle est de nature déclarative : un CV est une présentation de soi. Il fournit une sélection d'éléments considérés comme pertinents pour décrire et mettre en valeur une position et un parcours professionnels. Si l'on peut raisonnablement admettre que les informations que les individus donnent dans leur CV sont vraies, elles résultent aussi d'un choix. Par exemple, certains vont déclarer recevoir des « primes d'excellence scientifique », d'autres non. Cela ne signifie pas que ces derniers n'en ont pas bénéficié, mais plutôt qu'ils ne mettent pas cet élément en avant dans la présentation d'eux-mêmes. La mention des « primes d'excellence » doit donc être analysée comme une adhésion aux critères d'« excellence »

imposés par les réformes récentes plutôt que comme l'énoncé d'un fait : de notre point de vue, c'est un élément pertinent de comparaison des profils. Une comparaison plus factuelle reste néanmoins possible pour d'autres éléments de la carrière, car les normes du monde académique ont imprimé aux CV un format assez homogène sur certains points, ceux qui dessinent la définition légitime de l'exercice professionnel. Nous postulons, par exemple, que la direction d'un laboratoire, d'une école doctorale ou d'une revue scientifique sont des éléments pertinents toujours déclarés. Ces éléments peuvent toutefois varier selon les disciplines, comme la mention de la réussite au concours de l'agrégation et du rang obtenu à ce dernier – très fréquente en histoire ou en économie, rare dans les autres disciplines où il existe une agrégation.

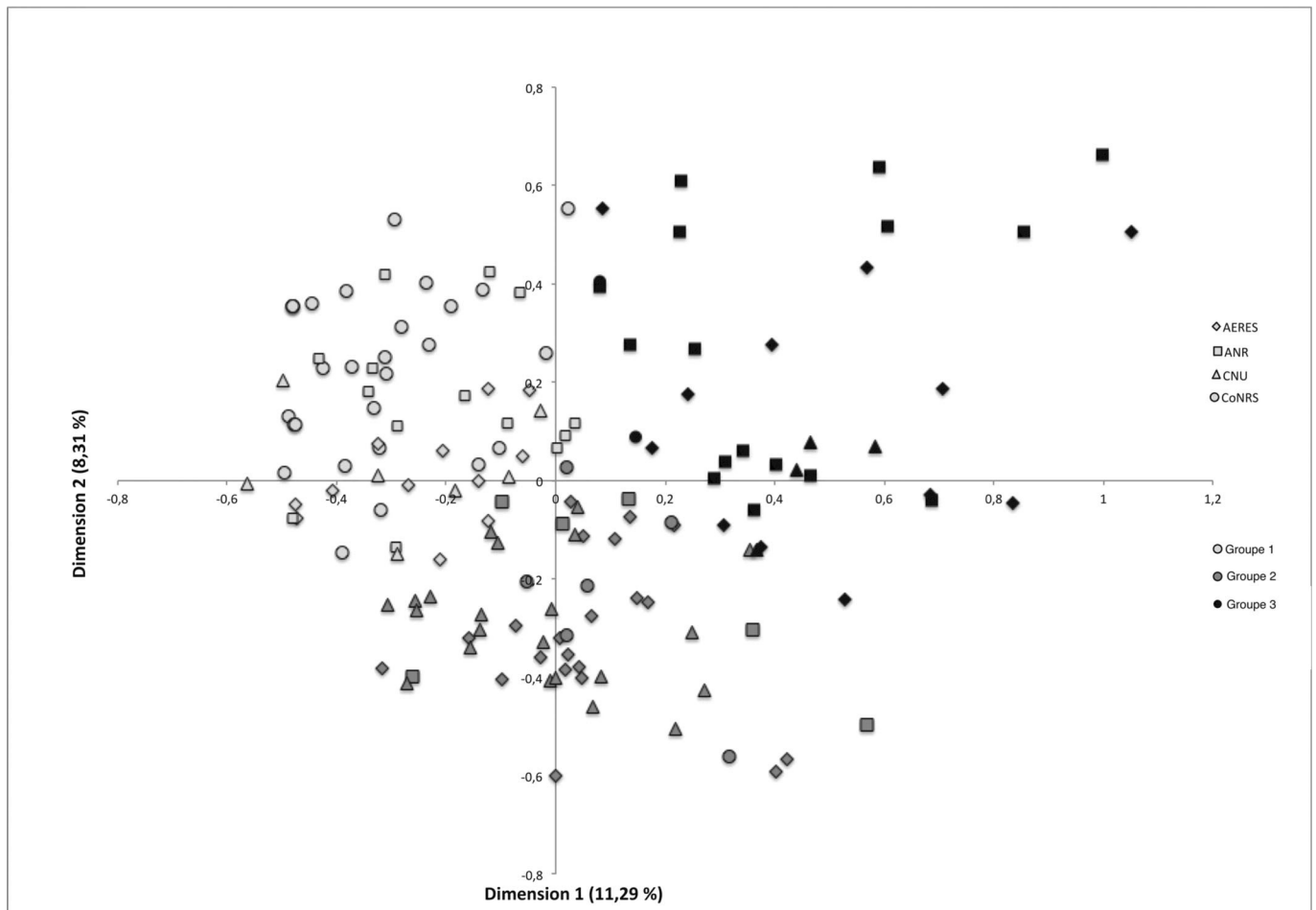
Pour autant, si l'on veut comparer des profils de carrière, il est nécessaire de neutraliser autant que possible certaines variations afin de se donner les moyens de comparer ce qui est comparable. Un premier obstacle se situe dans le moment de la carrière que l'on saisit ainsi. En particulier, nous avons fait l'hypothèse que la grande majorité des maîtres de conférences ou des chargés de recherche n'est pas à la même étape de la carrière que les professeurs ou les directeurs de recherche et que leurs profils ne peuvent donc être comparés. Sur les 314 « organisateurs de l'évaluation », nous n'avons donc d'abord retenu que les 206 de rang A. Ceux-ci constituent 51 % des bureaux du CNU, 61 % de ceux du CoNRS, mais 95 % des organisateurs de l'évaluation à l'ANR et 91 % des délégués scientifiques de l'AERES⁴⁰. De ce fait, les profils des organisateurs au CNU et au CoNRS apparaîtront moins variés que ce qu'ils sont en réalité. En revanche, ce choix permet de se prémunir contre l'effet qui serait lié à ces différences de composition entre les instances collégiales et les nouvelles agences et qui serait susceptible de faire apparaître les premières comme plus hétérogènes. D'autres variations sont directement liées aux sources. Nombreux sont les CV qui sont trop partiels pour être pris en compte : nous n'avons donc retenu que les CV que l'on peut considérer comme complets, admettant toutefois qu'il puisse manquer certaines positions

38. Insistons sur le fait que nous ne reprenons pas à notre compte l'idée que l'« excellence » supposée de certaines institutions garantirait celle de leurs membres. Nous faisons seulement état d'une opinion souvent entendue, qui est d'ailleurs au principe des « périmètres d'excellence » définis par les notations de l'AERES et qui fondèrent l'éligibilité au statut de « laboratoire d'excellence ».

39. Au CNU, tous les membres des bureaux (sauf un) sont des élus ; au CoNRS, seulement 41 membres sur 59 (69 %). Nous n'introduisons toutefois pas de différence entre élus et nommés pour ne pas aboutir à des populations trop peu nombreuses.

40. Proportions calculées sur les seuls membres de l'ESR français dont on connaît le statut.

Figure 1. Caractéristiques des profils de carrière des organisateurs de l'évaluation en SHS : graphe des deux premiers axes de l'analyse des correspondances multiples (ACM)



Sources : CV en ligne complets ou quasi-complets, relevés à la date d'entrée dans l'institution d'évaluation (consultation directe et par WayBackMachine entre mars 2014 et décembre 2015). Traitement des données et graphe avec le logiciel R et le module FactoMineR. La forme des points indique l'institution d'évaluation à laquelle appartient les individus. Quelle que soit leur institution, ceux qui font partie du groupe 1 (les « scientifiques ») sont en gris clair, ceux du groupe 2 (les « administrateurs ») en gris foncé et ceux du groupe 3 (les « grands patrons ») en noir.

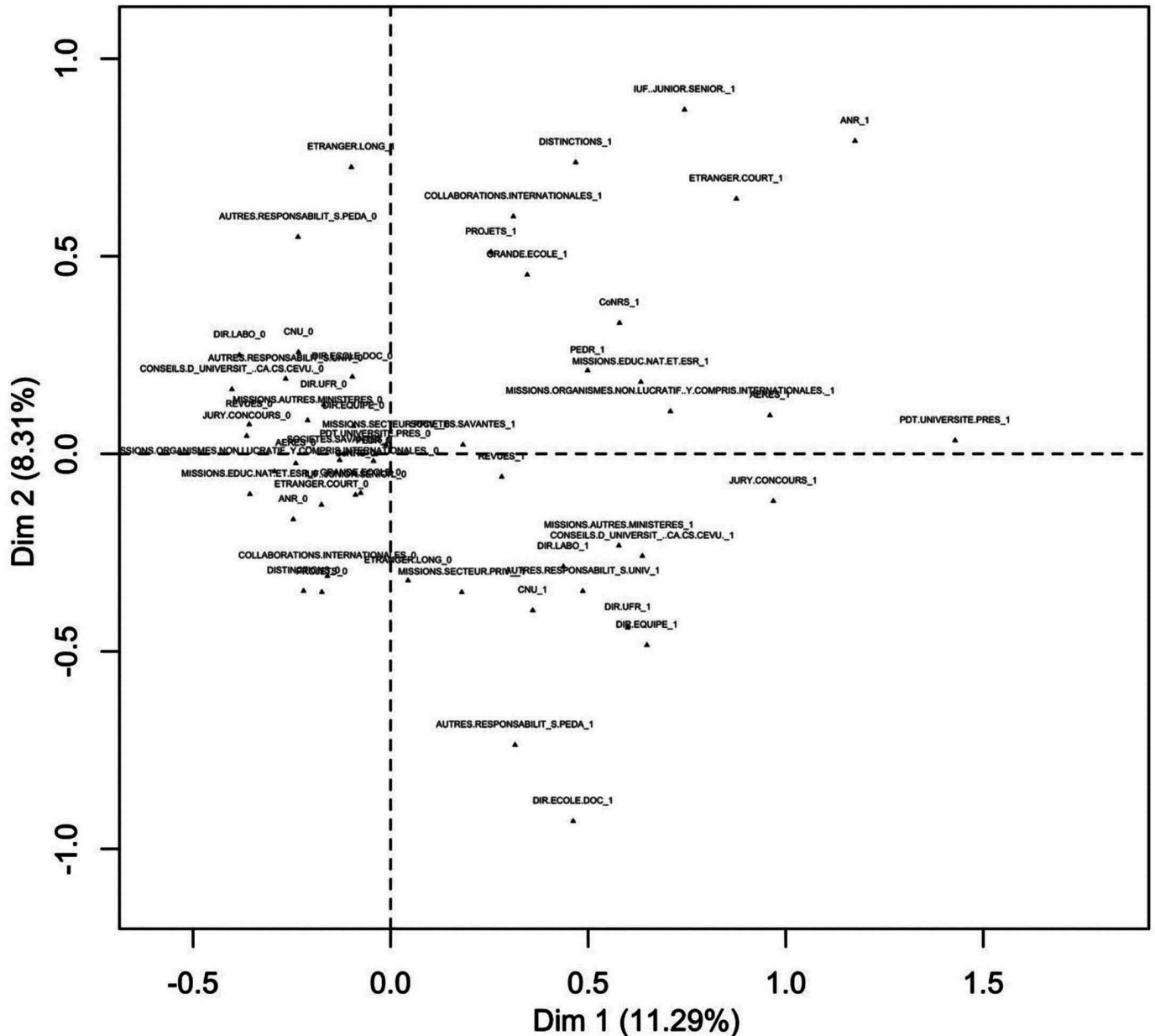
antérieures. Pour compléter la base, nous avons alors réintroduit quelques rangs B dont les CV étaient détaillés (16 individus, le plus souvent hors classe et ayant une habilitation à diriger des recherches), en particulier au CoNRS (11 individus) pour éviter que ses effectifs ne soient trop faibles (les membres des bureaux du CoNRS sont en effet les plus nombreux à présenter des CV très sommaires, ce que l'on peut voir comme une plus grande distance par rapport aux demandes professionnelles de présentation de soi). Ainsi, la comparaison des carrières porte finalement sur un échantillon de 150 individus : 45 de l'AERES, 36 de l'ANR, 33 du CNU et 36 du CoNRS,

principalement professeurs ou directeurs de recherche et pour lesquels les CV nous fournissent une information complète. Pour cet échantillon, nous avons relevé les différents éléments et positions déclarés dans le CV antérieurs à la date de prise de fonction dans l'institution d'évaluation. Les profils ainsi obtenus ont ensuite été traités à l'aide d'une analyse des correspondances multiples (ACM) qui nous a permis de distinguer les variables les plus discriminantes, de visualiser la place des individus dans l'espace des profils, et d'opérer ensuite une classification ascendante hiérarchique (CAH) permettant d'identifier des profils de carrière similaires⁴¹.

41. Pour une présentation détaillée de la méthode et des variables voir l'annexe électronique 4 (<https://sociologie.revues.org/3121>) ; pour les valeurs

pour chaque individu de l'ACM, voir l'annexe électronique 5 (<https://sociologie.revues.org/3123>).

Figure 2. L'espace des variables des profils de carrière des organisateurs de l'évaluation en SHS



Sources : voir figure 1. Les variables actives (au nombre de 27 ; voir l'annexe électronique 4 pour la liste détaillée, <https://sociologie.revues.org/3121>) sont présentées selon que les individus possèdent la propriété (variable-1), ou qu'ils ne la possèdent pas (variable-0). L'espace des variables permet de comprendre la signification des axes de la façon suivante : plus les individus se situent à l'est du graphe, plus ils possèdent de propriétés (quelles qu'elles soient), et inversement, plus ils se situent à l'ouest et moins ils en possèdent. Plus ils se situent au nord du graphe, plus ils possèdent des propriétés scientifiques (projets de recherche, séjour à l'étranger, collaborations internationales, membre de l'IUF, distinctions scientifiques et honorifiques), plus ils se situent au sud, plus ils possèdent de propriétés proprement universitaires (membres des conseils centraux, direction d'UFR, d'école doctorale, de responsabilités pédagogiques ...).

Le « scientifique », l'« administrateur » et le « grand patron »

Cette méthode a permis d'identifier trois types de profils, que l'on peut distinguer sur le graphe des deux premiers axes principaux de l'ACM (Figures 1 et 2). Un premier profil est celui du groupe situé au nord-ouest du graphe (groupe 1). Les variables les plus discriminantes sont le fait de rarement occuper des

responsabilités pédagogiques et administratives à l'université mais, en revanche, d'être très présent dans les directions des revues et des sociétés savantes. Ces personnes dirigent souvent des projets de recherche financés, ont reçu des distinctions mais déclarent rarement être titulaires d'une prime d'excellence. Pour les caractériser, nous pouvons appeler les personnes de ce profil le groupe des « scientifiques », car il rassemble des individus qui se définissent d'abord dans leur CV par leur activité

de recherche. On y trouve la grande majorité des membres des bureaux du CoNRS (78 % d'entre eux), un peu plus du tiers des responsables de programme de l'ANR (39 %), et une bien plus faible part des membres des bureaux du CNU (21 %) et des délégués scientifiques de l'AERES (27 %).

À l'opposé, on trouve celles et ceux qui se situent au sud du graphe, et plutôt au centre (groupe 2). Il s'agit de personnes qui ont occupé de nombreuses positions administratives et pédagogiques à l'université. Souvent directeurs de laboratoire, ils ont cumulé les responsabilités pédagogiques (directions de master, d'école doctorale, d'unité de formation et de recherche), ainsi que les positions dans l'administration universitaire (conseils centraux des universités, missions pour les présidences). Ils mentionnent très rarement des séjours à l'étranger ou des collaborations internationales, déclarent rarement l'obtention de distinctions scientifiques, même s'ils sont souvent présents dans les sociétés savantes et les directions des revues. Ce groupe rassemble donc ceux qui se présentent d'abord comme des « administrateurs » locaux de l'université, même s'ils ont souvent aussi occupé des missions pour les ministères (tels que directeur de l'Atelier national de reproduction des thèses ; membre du Comité ministériel de suivi de la licence professionnelle ; expert auprès de la mission scientifique technique et pédagogique ; mais aussi un ancien directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation nationale...)⁴². On y trouve une forte proportion des membres des bureaux du CNU (67 %) et des délégués scientifiques de l'AERES (47 %). À l'inverse, y sont peu nombreux les membres des bureaux du CoNRS (6 individus) et des responsables de l'ANR (6 individus).

Un dernier groupe, enfin, se situe au nord-est du graphe (groupe 3). Il s'agit des personnes qui cumulent tous les capitaux. Ce sont souvent des directeurs de laboratoire, ils dirigent de nombreux projets de recherche, ils ont souvent été membres de l'Institut universitaire de France (IUF) et ont reçu de nombreuses distinctions scientifiques et honorifiques. Ils ont souvent occupé des positions de contrôle sur le corps, dans les jurys d'agrégation, au CNU, et de façon régulière ont été évaluateurs à l'AERES depuis sa création. Ils se présentent souvent comme des « experts » ou « chargés de mission » pour le ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGRI, MSTP, Comité de pilotage du « grand emprunt », Haut Conseil de la science et de la technologie, rectorat, INSHS). Ils cumulent aussi souvent les missions auprès des autres institutions gouvernementales (Présidence de la République, ambassades, DATAR, secrétariat d'État à l'Industrie), et des organismes intergouvernementaux (experts pour l'OCDE, l'Union européenne, membres de *think tanks*, direction de divers comités de pilotage). Ils ont très souvent été dans les conseils centraux des universités (conseil d'administration et conseil scientifique, plutôt que conseil des études universitaires). Ils déclarent également souvent des collaborations internationales même si leurs séjours à l'étranger sont le plus souvent inférieurs à six mois. Enfin, ils cumulent les positions de direction dans les revues et les sociétés savantes. Ils disposent ainsi à la fois d'une nette proximité avec le pouvoir politique, d'une forte dotation en capital scientifique et de forts investissements dans les institutions de l'université. Ce groupe, que nous appellerons dans la suite, pour les caractériser, celui des « grands patrons », réunit près de la moitié des organisateurs de l'évaluation à l'ANR (44 %), une part importante des délégués scientifiques de l'AERES (27 %), quelques membres seulement des bureaux du CNU (4 individus) et des membres des bureaux du CoNRS (2 individus).

Des profils de carrière contrastés

On voit donc combien ces quatre institutions recrutent des personnes dont les profils de carrière sont substantiellement différents (Tableau 3). Selon notre sous-échantillon, les membres des bureaux du CoNRS sont recrutés très majoritairement dans le groupe des « scientifiques » (78 %), tandis que les délégués de l'AERES le sont surtout dans le groupe des « administrateurs » et, dans une moindre mesure, celui des « grands patrons » (74 % au total pour les deux groupes), c'est-à-dire, le pôle temporel du pouvoir. La marginalisation des profils de « scientifiques » à l'AERES ne résulte donc pas seulement du fait que les délégués scientifiques sont des universitaires : ce sont des universitaires qui ont d'abord pour caractéristique d'être des administrateurs qui cumulent les positions de pouvoir dans les universités et qui sont, en même temps, bien souvent proches du pouvoir politique. Ce dernier élément se caractérise par les missions qu'ils

42. On y trouve ce que Pierre Bourdieu (1984) appelait le pôle « temporel » constitué de celles et ceux qui possèdent un « pouvoir universitaire », alliant ici également une certaine proximité avec le politique, tout en étant plutôt

dépourvu de capital scientifique, en tout cas ne le mettant pas en avant dans leur présentation de soi.

Tableau 3. Répartition des profils de carrière des organisateurs de l'évaluation en SHS

	Profil « scientifique »	Profil « administrateur »	Profil « grand patron »	Effectifs
AERES	27 %	47 %	27 %	45
ANR	39 %	17 %	44 %	36
CNU	21 %	67 %	12 %	33
CoNRS	78 %	17 %	6 %	36
Effectifs	61 (40 %)	55 (37 %)	34 (23 %)	150

Sources : voir la figure 1. Pour les effectifs détaillés, voir l'annexe électronique 6 (<https://sociologie.revues.org/3124>).

ont réalisées pour les ministères ou les organismes publics. On retrouve ainsi parmi eux un grand nombre de cadres du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche⁴³ : un ancien directeur de la Mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP), un ancien directeur adjoint, deux anciens coordinateurs de départements et plusieurs experts de la MSTP, plusieurs membres de la Direction de la recherche et de l'innovation (DGRI), des membres de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), deux membres de la Commission nationale d'expertise des licences professionnelles. On trouve aussi des chargés de mission pour le ministère de la Santé, le ministère de l'Écologie, le commissariat général au Plan, le ministère de la Culture, le ministère de la Défense (Direction générale de l'armement), cette liste n'étant pas exhaustive.

Les membres de rang A des bureaux du CNU retenus ici ont une composition très proche des délégués AERES, avec une faible part des profils de « scientifique » (7 individus) et une grande partie d'« administrateurs », mais ils en diffèrent sur un point important : la quasi-absence des « grands patrons » (4 individus). Les rangs A des bureaux du CNU sont davantage constitués d'universitaires qui ont des responsabilités dans leurs établissements, ne dirigent pas de projets de recherche et n'ont pas été membres de l'IUF (un seul cas). En revanche, ils cumulent les responsabilités pédagogiques (responsabilité de licence, de master, direction d'UFR, d'école doctorale) et siègent très fréquemment dans les conseils centraux des universités. Ils n'ont pas souvent exercé de mission pour les présidents d'université (deux mentions) et s'ils ont également occupé pour un tiers d'entre eux des missions pour les ministères ou d'autres organismes, celles-ci sont plus éloignées

du pôle du pouvoir politique que celles des délégués scientifiques de l'AERES (membre du comité des travaux historiques et scientifiques du ministère ; membre du CNESER ; membre du comité thématique sectoriel de l'INSHS ; membre qualifié nommé par le ministère de l'ESR au conseil scientifique du Museum national d'histoire naturelle ; chargé de mission à la mission Stratégie et Prospective du CNRS, etc.)⁴⁴

Ce type de carrière universitaire est très peu représenté (6 individus) parmi les organisateurs de l'évaluation de l'ANR. L'agence réunit, en effet, deux profils distincts. D'une part des profils « scientifiques » (39 %) dotés en distinctions scientifiques, faiblement investis dans les organes universitaires, mais souvent sollicités dans des missions pour le ministère de l'Enseignement supérieur. D'autre part, des profils de « grands patrons » (44 %), souvent professeurs ou chercheurs en fin de carrière ou émérites. Très fortement dotés en distinctions plus souvent honorifiques que scientifiques (chevalier de l'ordre du mérite, de la légion d'honneur, palmes académiques, mais aussi quelques médailles du CNRS), il s'agit d'anciens directeurs de laboratoire qui ont cumulé de nombreuses positions de pouvoir pendant leur carrière, dans les universités (conseils centraux, présidences d'établissement), les organes nationaux (CNU, CoNRS, jury d'agrégation ou de l'IUF), les revues et les sociétés savantes. Ils ont aussi cumulé les positions d'expertise et de chargés de mission dans le milieu académique (INSHS, ministère de l'ESR, CPU, DGRI, etc.)

Les deux agences issues du « pacte pour la recherche » se caractérisent ainsi par une présence importante d'administrateurs des universités qui cumulent les « pouvoirs temporels » universitaires et présentent une forte proximité au pouvoir politique. Il est

43. Il n'est pas possible de tenir compte ici des variations des appellations des ministères.

44. Ce n'est donc pas la figure hybride du « chercheur-entrepreneur » que l'on voit émerger ici sous l'action des transformations de l'ESR (Lamy & Shinn, 2006), mais en SHS, celle de l'« administrateur-expert » pour les pouvoirs publics.

très surprenant de voir à quel point ces agences recrutent des individus qui ont cumulé les missions pour les pouvoirs publics, principalement les ministères. Les deux instances électives, à l'inverse, recrutent des profils plus proches des « pairs » qui les élisent : profils de chercheurs au CoNRS, profils d'universitaires investis dans les organes de gouvernement de leur établissement au CNU – mais à plus grande distance du pouvoir politique, même si certains membres des bureaux de rang A du CNU se retrouvent aussi dans des missions pour les ministères.

On pourrait supposer que les variations dans les profils proviennent pour partie des différences de carrière entre universitaires, d'un côté, et chercheurs, de l'autre : la spécificité du CoNRS, la forte proportion de profils « scientifiques », résulterait alors de ce facteur. Les comparaisons entre personnes de même statut invalident cette hypothèse. Les quelques chercheurs qui siègent à l'ANR ou à l'AERES n'ont pas les mêmes profils que ceux du CoNRS. Et les professeurs qui siègent au CoNRS ne présentent pas non plus les mêmes profils que ceux que l'on trouve au CNU, à l'ANR ou à l'AERES.

Parmi les délégués scientifiques de l'AERES de notre sous-échantillon, 2 seulement ont le statut de chercheur, mais leurs profils sont éloignés de celui qui domine parmi les rangs A des bureaux du CoNRS que nous avons retenus : un directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE) est classé dans le groupe des « administrateurs » et un directeur de recherche du CNRS est classé dans le groupe des « grands patrons ».

De même, parmi les 8 directeurs de recherche présents parmi les responsables de l'ANR de notre population, 2 seulement ont un profil qui relève du groupe des « scientifiques ». Dans tous les cas, un fort investissement dans les responsabilités administratives universitaires et les missions ministérielles, deux traits absents chez les membres des bureaux du CoNRS, fait la différence avec le profil « scientifique ».

À l'inverse, aucun des professeurs qui siègent dans les bureaux du CoNRS ne relève du groupe des « grands patrons ». Sur les 14 que comprend la population, 9 ont un profil « scientifique » : ils sont faiblement investis dans les organes universitaires et se définissent d'abord par des activités de recherche. Les 5 autres, de profil « administrateur », sont faiblement investis dans les conseils centraux et fortement dans des responsabilités pédagogiques.

Les professeurs que l'on trouve parmi les responsables de l'ANR ont également bien plus souvent un profil mettant en avant les activités de recherche, même si la grande majorité cumule les positions et les pouvoirs. Les professeurs de l'ANR sont ainsi beaucoup plus proches d'une partie des délégués scientifiques à l'AERES (ceux qui relèvent des « grands patrons ») que de ceux qui siègent aux bureaux du CNU (les profils « administrateurs »).

En somme, les différences de statut n'expliquent pas les différences de profil de carrière entre les quatre populations d'organismes de l'évaluation. La nature des missions d'évaluation dévolues à chacune ne l'explique également que très partiellement. Comme le CoNRS auparavant, l'AERES évalue des unités de recherche. Comme l'ANR, le CoNRS évalue des projets de recherche (pour les recrutements, les délégations), le CNU également (pour les congés pour recherche ou conversion thématique). Comme le CoNRS, le CNU évalue des activités individuelles de recherche (pour les qualifications, les promotions). Malgré cette très grande proximité des missions, les nouvelles agences font émerger un profil très particulier de personnes, profil faiblement représenté dans les instances électives : les administrateurs de l'université proches du pouvoir politique et, en ce qui concerne l'AERES, les administrateurs des « petits » établissements de province. Tout se passe comme si les « réformes » avaient été dotées du personnel dont elles avaient besoin pour s'imposer. On peut penser que les délégués scientifiques de l'AERES ont participé activement à la mise en place locale des réformes dans leurs universités ou ont accumulé dans les anciennes institutions ministérielles d'évaluation (en particulier la MSTP) une expérience qu'ils ont transmise à la nouvelle agence. Les organisateurs de l'évaluation à l'ANR sont les personnels de la réforme les plus dotés en capitaux scientifiques universitaires et politiques. Ils ne se caractérisent pas par un ancrage local, mais bien plutôt par leurs investissements dans des organes de pouvoirs nationaux, universitaires mais aussi scientifiques et politiques, et plus souvent parisiens.

Des places différentes dans l'espace des institutions

Certains des organisateurs de l'évaluation appartiennent donc aussi, ou ont appartenu récemment, à d'autres institutions du gouvernement de l'ESR : le réseau de ces affiliations permet d'observer la place des institutions retenues pour notre étude dans l'ensemble du système institutionnel. Au-delà de leurs

missions officielles, chacune d'elles et leurs rapports peuvent être, en effet, décrits sociologiquement non seulement par le profil des personnes qui en assurent le fonctionnement, mais aussi par les circulations de ces personnes entre institutions. Les deux approches sont très différentes, l'une insistant sur des propriétés de trajectoire attachées à la personne, l'autre à des propriétés de position observables au sein d'un système institutionnel. Elles s'appuient en outre sur des sources totalement distinctes les unes des autres⁴⁵. Il est d'autant plus frappant qu'elles aboutissent, on va le voir, à des conclusions convergentes.

Nous avons étudié les affiliations des 314 « organisateurs de l'évaluation » étudiés ici aux 37 institutions qui forment l'essentiel du gouvernement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle nationale au cours de la période 2005-2014. Les affiliations ainsi observées ne concernent donc pas seulement le moment où la personne a une position d'organisateur de l'évaluation, mais toute une décennie de sa carrière⁴⁶.

L'analyse de réseaux est un outil qui peut utilement représenter la complexité d'un système qui se construit ou s'exprime par des affiliations individuelles à des institutions. On peut en exprimer les résultats par différents graphes représentant le réseau des co-appartenances, on peut aussi effectuer des comptages de liens et les décrire de façon cursive et moins synthétique : c'est le parti que nous avons pris ici⁴⁷.

On peut clarifier l'analyse des liens entre institutions en distinguant celles-ci selon les fonctions qu'elles remplissent et l'époque de leur apparition. Nous avons rassemblé en une première catégorie les institutions de caractère politique et administratif : les directions du ministère en charge de l'ESR, les organismes consultatifs qui l'assistent, les directions des organismes de recherche, des agences et organismes de pilotage de type « alliance ». Une deuxième catégorie réunit les instances ou les « experts » qui procèdent aux évaluations scientifiques

dites « par les pairs », quels que soient le mode de recrutement de ces instances et l'objet de leurs évaluations ; on y a aussi adjoint les conseils scientifiques des organismes de recherche. Nous avons enfin distingué une troisième catégorie, constituée des institutions nationales de diverse nature nées à la suite du « pacte pour la recherche ». Cet ensemble est sécant aux deux précédents, car il comprend aussi bien des institutions politiques et administratives que des institutions d'évaluation : elles présentent toutefois le trait commun d'être nées dans le cadre des « réformes » qui ont récemment bouleversé le paysage institutionnel de l'ESR et de fournir aux gouvernants les moyens de mettre celles-ci en œuvre. Trois ensembles, donc – dont l'analyse de réseau peut permettre de tester la pertinence – et que nous appellerons le pôle politico-administratif ou « pôle du pouvoir », le pôle « de l'évaluation de terrain », qu'elle soit par collège ou par expertise, et, enfin, le « pôle des réformes⁴⁸ ».

Les organisateurs de l'évaluation dans les quatre institutions étudiées sont très inégalement liés avec le reste du système institutionnel (Tableau 4). Au CNU et au CoNRS, les trois-quarts n'appartiennent à aucune des autres institutions nationales qui contribuent au gouvernement de l'ESR, tandis que les pluri-appartenances sont fréquentes à l'AERES (42 % des personnes) et, surtout, à l'ANR (59 %). Non seulement la densité des liens varie beaucoup, mais leur orientation aussi (Tableau 5). Une part toujours très majoritaire des co-appartenances concerne les différents organismes d'évaluation de terrain. Mais les deux agences se caractérisent par le fait qu'elles sont fortement liées par leur personnel au pôle politique et administratif du système de gouvernement de l'ESR (AERES 25 % des liens, ANR 32 %). Instruments des réformes, elles sont aussi étroitement liées aux autres institutions créées dans le même but (AERES 36 % des liens, ANR 50 %). C'est aussi le cas des membres des bureaux du CNU (41 % des liens), principalement par leur participation à l'AERES. Le CoNRS, en revanche, est peu lié au pôle des réformes (12 % des liens).

45. Les *curricula vitae* publiés par les individus dans un cas, les listes de membres publiées par les institutions dans l'autre.

46. Sur la base de données « Qui gouverne la science ? », voir l'annexe électronique 2 (<https://sociologie.revues.org/3120>). Les listes de membres des institutions ne sont pas saisies de façon continue, mais sont organisées autour de trois coupes chronologiques : 2005-2006, 2009-2010, 2012-2014. Les appartenances aux institutions peuvent déborder largement les années d'observation (par exemple, lorsqu'il s'agit d'un mandat portant sur quatre années). Elles peuvent aussi passer inaperçues si elles ne concernent qu'une année située entre les périodes d'observation. Nous pensons néanmoins que ce dispositif, qui concerne au total 16 727 positions

observées, est suffisamment puissant pour décrire correctement le gouvernement de l'ESR dans la période étudiée.

47. On trouvera néanmoins un graphe de réseau à l'annexe électronique 7 (<https://sociologie.revues.org/3125>). Le calcul des liens a été réalisé avec Gephi.

48. On trouvera également en annexe électronique 7 (<https://sociologie.revues.org/3125>) une liste des institutions de gouvernement de l'ESR auxquelles appartiennent ou ont appartenu dans un passé proche (2004-2014) les « organisateurs de l'évaluation » que nous étudions, ainsi qu'un classement de celles-ci dans les pôles distingués dans le texte.

Tableau 4. Les liens de co-appartenance entre les institutions de l'évaluation en SHS et les autres institutions de gouvernement de l'ESR : distribution des individus selon leur nombre de liens (en pourcentage)

	CNU	CoNRS	AERES	ANR
Aucun	75	76	58	41
Un seul	22	20	23	29
Deux	1	3	11	20
Trois et plus	2	0	8	10
Total	100	100	100	100
Effectifs	118	59	84	59

Sources : base de données QGS ; voir l'annexe électronique 2 (<https://sociologie.revues.org/3120>) et l'annexe électronique 7 (<https://sociologie.revues.org/3125>). Effectifs : voir l'annexe électronique 8 (<https://sociologie.revues.org/3126>). Aucun lien : la personne appartient seulement à l'institution d'évaluation étudiée.

Les deux instances d'évaluation collégiale sont faiblement liées aux pôles du pouvoir (6 % des liens) et ont des liens particulièrement forts avec les institutions d'évaluation de terrain (94 % des liens, pour 68 % à 75 % dans les agences).

Ce sont les organisateurs de l'évaluation à l'ANR dont l'implication est la plus forte dans le système de gouvernement de la science : l'étude par les réseaux confirme les résultats de l'étude par les profils de carrière. Souvent professeurs, certains siègent ou ont siégé aussi dans les commissions ministérielles d'experts (7 cas), au CNU (6 cas) ou au jury de l'IUF (6 cas). Certains des permanents participent aux instances de direction de l'ANR ou à la gestion du dispositif des « investissements d'avenir ». Les professeurs siègent aussi dans les instances de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation réunie en 2008-2009 par la ministre Valérie Pécresse (8 cas), dans les alliances (Athena, Aviesan, Allenvi) qui ont été chargées ensuite de la coordination nationale de la recherche en lieu et place du CNRS, à la direction des SHS au CNRS. On trouve aussi quelques positions auréolées d'autorité, comme l'*European Science Foundation* (ESF) et le Haut conseil de la science et de la technologie (HCST). Un trait caractéristique

Tableau 5. Les liens de co-appartenance entre les institutions de l'évaluation en SHS et les autres institutions de gouvernement de l'ESR : fréquence et distribution des liens selon les pôles (en pourcentage)

Liens avec les institutions du pôle	CNU	CoNRS	AERES	ANR
Pouvoir	6	6	25	32
Réforme	41	13	36	50
Évaluation	94	94	75	68
Total	100	100	100	100
Nombre total de liens	34	16	59	62
Nombre de personnes concernées par ces liens	29	14	35	35

Sources : voir le tableau 4. Lien : appartenance à une autre institution, observée entre 2005 et 2014. Pôles : voir dans le texte ; les institutions du pôle « réforme » sont aussi classées, soit dans le pôle « pouvoir », soit dans le pôle « évaluation ». La liste des institutions prises en compte et leur classement en pôles sont donnés à l'annexe électronique 7 (<https://sociologie.revues.org/3125>), le détail des co-appartenances à l'annexe électronique 8 (<https://sociologie.revues.org/3126>), les effectifs à l'annexe électronique 9 (<https://sociologie.revues.org/3127>).

de ces co-appartenances est le cumul des positions par un petit nombre de personnes – phénomène que nous pouvons observer aussi dans la distribution des tâches au sein même de l'institution. L'ANR recrute ainsi une partie de ses organisateurs de l'évaluation parmi les activistes des réformes.

Les délégués scientifiques de l'AERES sont, eux aussi, fortement connectés au reste du système, mais par des institutions moins prestigieuses. La principale forme de co-appartenance passe par les activités d'évaluation que ces enseignants-chercheurs ont exercées avant ou après leur mandat : souvent dans les sections du CNU (17 cas)⁴⁹ et dans les comités de visite de l'AERES elle-même (8 cas)⁵⁰, mais aussi comme experts nommés par le ministère, soit jadis à la MSTP (6 cas), soit plus tard dans la commission d'attribution de la prime d'excellence scientifique (5 cas). Il est remarquable qu'à deux exceptions près, les délégués scientifiques de l'AERES ne sont pas membres du jury de l'IUF, pourtant nommé lui aussi par le ministère, mais impliquant sans doute une légitimité scientifique plus solide que

49. Parmi les 17 membres du CNU devenus délégués scientifiques de l'AERES, on compte 5 nommés, 4 élus sans étiquette, 4 élus Snesup, 3 élus Qualité de la science : la co-appartenance concerne peu les élus « syndicaux ». En rapportant ces très petits nombres à ceux des membres du CNU de même origine (pendant trois mandats successifs, soit 2 374 personnes), on peut calculer une sorte de « propension » à devenir organisateur de l'évaluation à l'AERES : 3,3 à QSF, 0,8 chez les nommés et les élus Snesup, 0,6 chez les élus sans étiquette, 0,4 seulement chez les élus Sgen (source : base QGS).

50. La base QGS comprend les membres des comités de visite de l'AERES pour les seules années 2007-2010. Nous n'avons retenu, pour la présente analyse, que les personnes qui ont participé à sept comités de visite ou plus, niveau d'activité qui nous a paru témoigner d'une forte appétence pour le rôle d'expert (AERES-Exp7).

celle de comités d'experts siégeant discrètement à la Direction de l'enseignement supérieur. Ainsi, quel que soit l'état du système institutionnel ou le lieu spécifique au sein de celui-ci, certains des délégués scientifiques de l'AERES font, en quelque sorte, profession d'expert en évaluation pour l'administration.

D'autres sont associés aux directions d'organismes : celle de l'AERES elle-même, celle de la MSTP, celle du CNRS. Dans les deux derniers cas, la trajectoire est claire : l'AERES a recruté certains de ses délégués scientifiques dans l'organe administratif qui, à la Direction de l'Enseignement supérieur, évaluait auparavant la recherche universitaire, les formations, les demandes de prime d'encadrement doctoral : la Mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP), qui fut dissoute dans l'AERES en 2007 lors de la création de celle-ci. Le ministre a, par la suite, prélevé à l'AERES certains experts en évaluation pour les installer à la direction de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS. Un tout petit nombre des délégués scientifiques, enfin, siège dans divers organismes qui émettent des recommandations en matière de politique scientifique (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques OPECST, Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation CNEPI, installée en 2014).

On voit donc comment l'AERES, agence d'évaluation dont la communication insiste sur son « indépendance⁵¹ », est étroitement liée à l'administration, non seulement par la nomination ministérielle de ses cadres dirigeants, mais aussi par les relations de réseau et les trajectoires individuelles de ses cadres opérationnels – les délégués scientifiques.

Les deux instances d'évaluation à dominante élective sont nettement moins connectées que les agences au reste du système de gouvernement de l'ESR. Les bureaux du CNU le sont toutefois un peu plus que ceux du CoNRS. Bien entendu, ils fournissent une part de ses membres à la Conférence des

présidents des sections du CNU (11 cas) mais, pour le reste, les liens concernent essentiellement des institutions d'évaluation de terrain : experts pour la MSTP jadis (3 cas), pour l'AERES ensuite (5 cas d'expertises en nombre égal ou supérieur à 7 sur la période), experts ministériels pour la prime d'excellence scientifique (6 cas), jury de l'IUF (2 cas)⁵². Les membres des bureaux des sections du CoNRS sont beaucoup plus isolés par rapport à l'ensemble du système institutionnel : les liens sont très ténus avec le jury de l'IUF et la Fondation de France, et inexistantes avec le CNU. Il est intéressant de noter que le CoNRS n'est lié à des personnes qui organisent les programmes de l'ANR que par l'intermédiaire de ses commissions interdisciplinaires, qui furent mises en place par la direction du CNRS pour promouvoir certains programmes où les SHS sont supposées collaborer avec des disciplines de sciences exactes (CoNRS-CID, 7 cas⁵³).

Des profils scientifiques contrastés

Peut-on aussi qualifier les institutions d'évaluation selon les caractéristiques proprement scientifiques de ceux qui organisent leur activité ? Répondre à cette question serait une autre façon de saisir les choix qui sont faits dans le gouvernement de la science. Si certaines disciplines sont davantage mises en avant que d'autres et, à l'intérieur des disciplines, si certains thèmes le sont plus que d'autres, on peut penser que cela n'est pas sans incidence sur l'orientation et les critères des pratiques d'évaluation⁵⁴.

S'agissant des disciplines, les distributions sont très proches au CNU et à l'AERES : cela résulte de l'ancrage universitaire de ces deux institutions. Le CNU doit représenter toutes les disciplines enseignées à l'université, ce qui fait qu'on y retrouve aussi bien le groupe « droit, économie et gestion » que les disciplines des lettres et sciences humaines – notamment, les

51. L'indépendance est l'un des trois « principes fondateurs de l'agence » : « Le statut d'autorité administrative indépendante garantit à l'AERES l'exercice de ses missions à l'abri de toute pression, qu'elle émane des autorités gouvernementales, des évalués eux-mêmes ou d'autres sources » (<https://www.aeres-evaluation.fr/index.php/Agence/Presentation/Principes-et-valeurs>, consulté le 5 janvier 2016).

52. Les autres liens qui apparaissent sur le graphe (voir l'annexe électronique 7, <https://sociologie.revues.org/3125>) ne concernent pas les membres des bureaux du CNU aujourd'hui : ils expriment le fait que les organisateurs de l'évaluation des trois autres institutions sont ou ont été membres des sections du CNU – ce qui leur a, en quelque sorte, servi de tremplin pour d'autres responsabilités.

53. Les commissions interdisciplinaires du CoNRS sont constituées de membres nommés et de membres élus par les sections concernées et qui peuvent être indifféremment des élus ou des nommés. Les 7 co-appartenants avec les bureaux SHS sont 4 élus et 3 nommés.

54. Il ne peut s'agir ici que d'une hypothèse, qu'il faudrait mettre à l'épreuve par d'autres méthodes, en particulier ethnographique. Néanmoins, le travail de Michele Lamont montre par exemple que les catégories de jugement changent d'une discipline à l'autre et même à l'intérieur des disciplines d'un courant à l'autre, mais aussi que les instances d'évaluation sont des lieux de socialisation de sorte que les « évaluateurs » apprennent à avoir le « bon » jugement et à le défendre efficacement (Lamont, 2010).

études de langue et civilisation – et les groupes pluridisciplinaires (sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, sciences des activités physiques et sportives). L'AERES a une composition disciplinaire semblable, qui témoigne de la structuration de l'agence en représentant du monde universitaire. Le CoNRS reflète, logiquement, la composition disciplinaire des unités SHS du CNRS, qui ne répond donc pas à la même logique. On y trouve, par exemple, une forte représentation de disciplines qui ne sont pas ou peu enseignées à l'université (comme l'archéologie, la paléontologie ou l'archéozoologie), tandis que les groupes pluridisciplinaires universitaires en sont absents.

La composition disciplinaire des organisateurs de l'évaluation à l'ANR est plus étonnante. D'un côté, comme au CoNRS, les disciplines spécifiquement universitaires ne sont pas représentées : il n'y a aucun organisateur de l'évaluation qui se revendique de l'étude des langues et civilisations, ni des groupes pluridisciplinaires. On trouve, en revanche, un archéologue et un paléontologue (ces disciplines sont toutefois beaucoup moins présentes qu'au CoNRS), et des intitulés disciplinaires rares, déjà évoqués, introduits par des personnalités extérieures – comme les « études islamiques », avec un professeur allemand qui présida en 2011 le comité d'évaluation du programme franco-allemand, ou les « *security studies* », avec un professeur britannique qui présida en 2012 le comité d'évaluation du programme « *Open research area* ».

Mais, surtout, l'ANR se caractérise par une présence très importante des sciences cognitives⁵⁵ parmi les responsables de comité d'évaluation ou de pilotage et les responsables de programme. Ils sont 12 sur la période à s'y rattacher (sur 59 personnes, soit 20 % de l'échantillon). Ces disciplines sont beaucoup moins présentes dans les bureaux du CoNRS (3 cas), du CNU (2 cas) et parmi les délégués scientifiques de l'AERES (2 cas). Cette présence à l'ANR ne s'explique pas uniquement par l'existence de programmes dédiés aux sciences cognitives. Il n'en a existé qu'un seul dans la période étudiée : le programme « Émotion, cognition, comportement » en 2011, dont le responsable et le président du comité d'évaluation

étaient en effet des spécialistes de sciences cognitives. Il est plus étonnant d'observer que la présidence du comité d'évaluation des programmes « Blanc SHS » et « Jeunes chercheuses, jeunes chercheurs » a été confiée à un spécialiste de sciences cognitives chaque année depuis 2008, et que ces disciplines étaient représentées dans la direction des programmes internationaux comme le programme « franco-britannique » en 2009, « franco-japonais » en 2011, « franco-québécois » en 2011, mais aussi du programme « Enfants-enfance » en 2009, « La création : acteurs, objets, contextes » en 2010, « Métamorphoses des sociétés. Inégalité-inégalités » en 2011, et « Formes et mutation de la communication : processus, compétences, usages » en 2008. On trouve ainsi des représentants des sciences cognitives dans tous les programmes en principe les plus ouverts (les programmes non thématiques et les programmes de collaborations internationales) mais aussi dans des programmes plus ciblés. Cette politique de nomination pourrait laisser penser qu'elle vise à orienter ces programmes vers des approches propres aux sciences cognitives, quand bien même nous ne savons pas s'il y a eu des directives en ce sens.

S'il faudrait utiliser d'autres méthodes pour connaître précisément l'influence de cette situation sur les choix des projets lauréats, on peut néanmoins penser que celle-ci n'est pas neutre. D'après les rapports d'activité de l'ANR pour 2007 et 2008, les projets financés au sein des programmes non thématiques pour les SHS, dont le comité d'évaluation était présidé par un psychologue cognitiviste, relèvent des sciences cognitives à hauteur de 20 %⁵⁶. Les programmes thématiques présidés par des personnes rattachées aux sciences cognitives font aussi une part importante à ces disciplines. Par exemple, en 2009, 4 projets sur les 12 retenus dans le programme « Enfants-enfance » relèvent des sciences cognitives (soit 30 %)⁵⁷. La même année, 5 projets sur 7 sélectionnés dans le programme franco-britannique concernaient les sciences cognitives (70 %) – le comité d'évaluation était présidé par deux cognitivistes⁵⁸. Ces proportions sont sans commune mesure avec le poids des spécialistes de sciences cognitives parmi l'ensemble des chercheurs et des enseignants-chercheurs en sciences

55. Nous comprenons ce terme de façon large, comme regroupant différentes appellations : « sciences cognitives », « neurosciences », « psychologie cognitive », « linguistique cognitive ».

56. Il s'agit des programmes « Blanc » et « JC-JC » (Agence nationale pour la recherche, *Rapport annuel 2007*, p. 14 ; *idem*, *Rapport annuel 2008*, p. 20).

57. *Idem*, *Rapport annuel 2009*, p. 161.

58. *Idem* p. 167. Curieusement, à partir de 2010, l'agence ne donne plus dans ses rapports annuels d'indicateurs aussi précis sur la place des projets en sciences cognitives dans ses programmes SHS.

humaines et sociales. Elles paraissent d'autant plus élevées que des projets impliquant les sciences cognitives sont aussi retenus dans des programmes du domaine « Sciences et technologies de l'information et de la communication » et « Biologie Santé⁵⁹ ». Ainsi, les disciplines des organisateurs de l'évaluation à l'ANR semblent bien n'être pas sans rapport avec la place qui est faite, au sein des SHS, aux projets privilégiant les approches cognitivistes.

On peut aussi envisager l'hypothèse qu'à l'intérieur des disciplines, les thèmes de recherche peuvent avoir une influence sur les pratiques d'évaluation. Encore une fois, les travaux de Michèle Lamont (2010) le montrent. L'importance donnée à certains thèmes plutôt que d'autres, à certains courants plutôt que d'autres peut aussi être regardée comme un indicateur de la politique scientifique de ces institutions. Notre analyse portera sur trois disciplines ou champs disciplinaires choisis pour leurs variations et leur présence en nombre dans les quatre institutions : la science économique, l'histoire et la géographie – le rattachement d'une personne à une discipline étant fondé sur la déclaration observée dans son CV.

Les économistes « organisateurs de l'évaluation » de l'AERES se distinguent-ils de ceux des autres institutions ? En premier lieu, ils se détachent des autres disciplines par leur nombre (10 entre 2008 et 2013, pour 2, par exemple, en psychologie), ce qui témoigne d'un fort *turn-over* (ils restent en moyenne deux ans à leur poste). On pourrait s'attendre, dans ces conditions, à ce que la discipline soit représentée dans sa diversité. Pourtant, une grande part d'entre eux travaille sur la banque et la finance (4 individus), les autres thèmes de recherche étant la recherche et développement (2), les politiques européennes de privatisation (1), la croissance (1), les multinationales (1) et la microéconomie du travail (1). Dans tous les cas, les thèmes des publications sont principalement centrés sur des recherches appliquées pouvant éclairer la décision publique. Les thèmes des membres du bureau de la section « Économie et gestion » du CoNRS se caractérisent par une moindre homogénéité et, surtout, par des recherches plus théoriques et moins appliquées. Parmi les quatre membres du bureau de la section 37 dans la période étudiée, deux travaillent sur la finance, un autre sur les théories de la décision et un dernier sur les interactions,

les réseaux et les communs. De même, le bureau de la section 5 du CNU comporte des profils de recherche variés : un keynésien membre des Économistes atterrés, une régulationniste, un économiste travaillant sur la croissance et le développement durable, et un autre sur le commerce international. Ce dernier a été également président d'un comité d'évaluation à l'ANR, où l'on trouve un autre économiste qui étudie les systèmes de santé. Outre des thèmes étonnamment homogènes, les délégués scientifiques économistes de l'AERES ont, comme les délégués d'autres disciplines, des rapports étroits avec le ministère, qui fait parfois appel à leurs compétences spécifiques. Ainsi, l'un d'eux est co-auteur en 2011 d'un rapport sur l'évaluation de l'impact du « crédit impôt recherche » (CIR). Celui-ci est considéré comme positif, car il « accroît à terme la R&D de 20 % » et, surtout, « l'effet global sur la R&D dépasse après 5 ans l'augmentation de la dépense fiscale du CIR ». Si les auteurs soulignent que leurs résultats « doivent être considérés avec précaution du fait de l'imprécision des effets estimés », ils les jugent toutefois « assez réalistes », ce qui ne laisse aucune ambiguïté sur leur prise de position (Mulkey & Mairesse, 2011, p. 2).

Si les économistes parmi les organisateurs de l'évaluation à l'ANR mentionnent également des missions pour des organismes publics, ce ne sont pas les mêmes. L'un d'eux a occupé plusieurs positions de conseiller et d'expert auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; un autre des positions de membre du Conseil d'analyse économique et de consultant pour la Banque de France, mais aussi d'expert et d'évaluateur à la Direction de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le même est également membre du bureau du CNU, dont le président a cumulé les positions de conseiller et d'expert pour le ministère de l'Écologie. Les membres de rang B du CNU ne déclarent, quant à eux, aucune mission pour des organismes publics ou des ministères, ni non plus, à une exception près, les membres du bureau du CoNRS.

En somme, les thèmes de recherche différencient assez fortement les économistes des quatre institutions. La surreprésentation à l'AERES des spécialistes de la banque et de la finance et, plus largement, des politiques économiques – dont deux de

59. C'est le cas par exemple du programme « Neurosciences, neurologie et psychiatrie » en 2007, dont l'axe 2 s'intitule « Cognition, comportement

et psychologie » (Agence nationale pour la recherche, *Rapport annuel 2007*, pp. 43-44).

la politique de recherche –, peut être expliquée par la proximité des délégués scientifiques avec les pouvoirs publics. Ce sont en effet les rapports avec les ministères qui qualifient le plus les délégués scientifiques de l'AERES. L'ANR se qualifie aussi par des thèmes de recherche appliqués (politiques de santé, commerce international) et des missions pour des organismes publics, mais celles-ci sont davantage tournées vers l'international. À l'inverse, le CoNRS et le CNU montrent, au cours de la période étudiée, une diversité de profils scientifiques, une place étant laissée, par exemple, à des courants de pensées dits « hétérodoxes » ou minoritaires dans la discipline (histoire de la pensée, approches régulationniste et keynésienne). Ces profils sont absents à l'ANR et à l'AERES.

En ce qui concerne l'histoire, on observe également des tendances qui distinguent les thèmes de recherche selon les institutions. À l'AERES, les travaux portent très fréquemment sur des questions économiques, industrielles et de gouvernement : histoire économique des transports, histoire de la consommation et des politiques familiales, histoire de la médecine, histoire de la santé et de l'industrie pharmaceutique ou du contrôle des populations, histoire militaire et diplomatique, histoire des relations internationales. Ces thèmes contrastent fortement avec ceux des membres du bureau des sections du CoNRS qui se caractérisent par l'importance donnée à des aires culturelles éloignées et sans rapport direct avec l'action publique : la politique monétaire au Japon à l'époque Edo, l'histoire du Levant au premier millénaire avant notre ère, les conditions de l'émergence du secteur privé en Chine continentale, l'histoire sociale et politique de l'Arménie, l'histoire de l'art de l'Éthiopie. Deux personnes travaillent sur l'histoire des sciences et des techniques. Les historiens organisateurs de l'évaluation à l'ANR et au CNU ont des thèmes de recherches davantage centrés sur l'Europe et la France, mais qui ne sont pas aussi orientés qu'à l'AERES sur des questions de politiques publiques.

Contrairement aux économistes, les historiens de l'AERES sont parmi ceux qui réalisent peu de missions pour les ministères – la discipline étant sans doute moins sollicitée par les demandes gouvernementales. Certains profils sont tout de même surprenants et témoignent de l'intérêt de l'agence pour des profils singuliers. On trouve par exemple un spécialiste de l'histoire économique des transports et du commerce, par ailleurs président de trois comités de pilotage et deux programmes de recherche à l'ANR, chevalier de l'ordre du mérite et officier dans l'ordre des palmes académiques, qui a aussi été expert pour la

DGRI et la MSTP et vice-président de son université chargé de l'administration et des finances avant de devenir délégué scientifique. Plus étonnant, on retrouve un spécialiste de l'histoire militaire qui a écrit plusieurs rapports pour la Direction générale à l'armement (DGA) du ministère de la Défense, et s'est vu confier par son université une mission de chargé des questions de sécurité et de défense. Il s'agit vraisemblablement d'un profil qui a intéressé l'AERES, car il est devenu par la suite le responsable de la mission « Europe et international » de l'agence. On trouve également un chef de bureau de la recherche architecturale et urbaine du ministère de la Culture, poste occupé en parallèle de celui de délégué scientifique. Quant aux historiens de l'ANR, ils ont parfois effectué de nombreuses missions pour les ministères, comme cet autre spécialiste d'histoire militaire qui a été président du comité d'histoire de l'armement pour le ministère de la Défense. On ne trouve aucune mention de ce type de mission au CNU et au CoNRS.

Les thèmes de recherche des géographes tendent, eux aussi, à présenter des différences entre les agences, d'un côté, les instances électives, de l'autre. À l'ANR et l'AERES, les travaux des organisateurs de l'évaluation sont centrés sur la France et sur l'action publique, avec une récurrence des recherches sur le développement durable, l'aménagement urbain, le gouvernement des territoires et les politiques urbaines. Si les travaux sur l'aménagement urbain sont aussi très représentés au CNU (4 membres sur 8 des bureaux des sections 23 et 24), on y trouve aussi des travaux sur des aires plus lointaines – sur les archipels et les comportements côtiers, par exemple. En revanche, on n'observe aucune mention de recherches sur l'aménagement urbain chez les géographes du CoNRS, qui s'intéressent à des thèmes très variés : le développement durable ou la gestion de l'eau, mais aussi la géographie politique, les villes d'Asie orientale, l'activité scientifique, les mutations territoriales terre/mer. Dans les quatre institutions, les géographes sont encore moins investis que les historiens dans des missions pour les pouvoirs publics – avec quelques rares exceptions à l'AERES et à l'ANR. Pour autant, la place des questions d'aménagement et de développement durable dans leurs travaux suggère que les thèmes les plus valorisés sont ceux qui placent les sciences sociales au service des pouvoirs publics : cet accent, partout présent, est beaucoup plus marqué à l'AERES et à l'ANR qu'au CNU et au CoNRS.

Ces résultats laissent penser que les nouvelles agences font une place plus importante à des types de recherches

proches des intérêts de la demande publique. En somme, elles semblent sélectionner des individus dont leurs propres recherches témoignent d'une adhésion aux nouvelles formes d'hybridation que l'on peut observer par ailleurs depuis plusieurs années dans les sciences physiques, biologiques et médicales (Brunet & Dubois, 2012 ; Jouvenet, 2007 ; Lamy & Shinn, 2006), conduisant à combiner dans la recherche des enjeux proprement scientifiques avec des intérêts publics et marchands.

Plus largement, on observe un trait commun aux quatre institutions : on y trouve, dans toutes les disciplines, des spécialistes de la science ou des techniques (sociologie des sciences, histoire des sciences, économie de la R&D, communication scientifique, géographie de l'activité scientifique, philosophie des sciences, anthropologie de laboratoire, management des universités), ce qui témoigne peut-être de ce qu'une telle orientation scientifique est congruente avec des positions d'organismes de l'évaluation⁶⁰.

Au terme de cette étude, rassemblons ses principales conclusions, en nous autorisant quelques interprétations. Les outils que nous avons utilisés sont divers – statistique descriptive, étude des carrières, analyse des réseaux – mais leurs résultats sont, nous semble-t-il, très convergents.

Le monde qui se rassemble et prend forme dans les deux agences composées de personnalités nommées (AERES et ANR) est, sur certains points essentiels, profondément différent de celui qui habite les deux instances majoritairement élues par les pairs (CNU et CoNRS). Ces différences ne résultent ni des textes qui régissent ces institutions, ni des missions qui leur ont été confiées : ce sont des faits sociaux.

Caractérisons de façon comparative le personnel de l'AERES. D'une part, il présente des traits polairement opposés à ceux des bureaux du CoNRS : prévalence des profils d'administrateurs universitaires et faible nombre de profils de type scientifique, recrutement prédominant dans les « petites » universités de province et hors des unités mixtes de recherche (UMR) du CNRS, absence de chercheurs du CNRS, densité des liens avec le pôle « politique » du gouvernement de l'ESR. Le transfert à l'AERES des compétences du CoNRS en matière d'évaluation de la recherche n'est donc pas une simple mesure administrative : il s'est accompagné d'un changement radical de personnel. D'autre part, si les délégués scientifiques de l'AERES et les bureaux du CNU ont des traits communs – notamment la prévalence des profils d'administrateurs de l'université –, ils diffèrent sur deux autres points : les liens de l'AERES avec les pôles du pouvoir, beaucoup moins marqué au CNU et, d'autre part, la présence à l'AERES d'un type de carrière absent du CNU – le « grand patron ». Ce profil mixte – qui cumule les signes de reconnaissance scientifique, les pouvoirs administratifs locaux et l'oreille du ministère – existe sans doute depuis longtemps dans l'université française⁶¹ mais, avec les « réformes », il entre officiellement dans la machinerie du gouvernement de l'ESR.

Ce sont des individus présentant ce même profil que l'on retrouve à l'ANR, où ils collaborent avec des personnalités dont le profil de carrière est celui du « scientifique » : d'un côté, scientifiques liés de longue date aux pouvoirs et, de l'autre, scientifiques « purs » qui font parfois à l'ANR leur première expérience d'association à des décisions d'ampleur, voilà l'alliance qui caractérise l'institution. Il est remarquable que l'AERES ait réussi à évincer de l'évaluation de la recherche des personnels que leur carrière dotait d'une forte légitimité savante. Il est également surprenant de voir que l'ANR ait réussi à faire collaborer ceux-ci à l'évaluation de la recherche sur projet et, ainsi, donner à son « pilotage » politique par l'agence une forme de légitimité.

60. De même que comme le montre Terry Shinn (1988) pour les sciences physiques, la position occupée dans le laboratoire détermine les formes de recherche, on peut donc penser que certaines formes de recherche, en l'occurrence travailler sur la science voire sur l'organisation et l'évaluation de la science, influence les chances d'occuper des positions importantes dans les institutions de gouvernement de la science.

61. Il est au centre du modèle proposé naguère par Terry N. Clark (1973) pour décrire l'université de la III^e République.

Bibliographie

- Aust J. & Crespy C.** (2014), *La Recherche en réformes. Les Politiques de recherche entre État, marché et professions*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Berrebi-Hoffmann I.** (2010), « Évaluation et élitisme : d'une alliance à l'autre », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 128-129, pp. 79-90.
- Bourdieu P.** (1984), *Homo Academicus*, Paris, Minuit.
- Bourquin J.-C.** (1989), « Le Comité national de la recherche scientifique : sociologie et histoire (1950-1967) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, n° 3, pp. 127-160.
- Bourre R.** (2010), « De l'évaluation collégiale à l'évaluation à dominante gestionnaire. Le cas de l'AERES », *Communication & organisation*, n° 38, pp. 42-63.
- Brunet P. & Dubois M.** (2012), « Cellules souches et technoscience : sociologie de l'émergence et de la régulation d'un domaine de recherche biomédicale en France », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 3, pp. 391-428.
- Chenu A. & Martin O.** (2016), « Le plafond de verre chez les enseignants-chercheurs en sociologie et démographie », *Travail, genre et sociétés*, n° 36, pp. 135-156.
- Cheveigné S. de** (2009), « The Career Paths of Women (and Men) in French Research », *Social Studies of Science*, vol. 39, n° 1, pp. 113-136.
- Clark T. N.** (1973), *Prophets and Patrons: The French University and the Emergence of Social Sciences*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- Dodier N.** (2009), « Penser un régime d'évaluation de la recherche scientifique », <http://evaluation.hypotheses.org/files/2009/05/dodier-regime-devaluation.pdf>.
- Duval J. & Heilbron J.** (2006), « Les enjeux des transformations de la recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, pp. 5-10.
- Freidson E.** (2001), *Professionalism, the Third Logic*, Chicago, University of Chicago Press.
- García S.** (2008), « L'expert et le profane : qui est juge de la qualité universitaire ? », *Genèses*, n° 70, pp. 66-87.
- García S. & Montagne S.** (2011), « Pour une sociologie critique des dispositifs d'évaluation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 189, pp. 4-15.
- Gaudin J.-P.** (2008), « Modalités et enjeux de l'évaluation des SHS : le tournant actuel », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 141, pp. 63-72.
- Gaudin J.-P. & Livet P.** (2008), « Processus d'évaluation des sciences sociales : acteurs et valeurs », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 141, pp. 7-10.
- Glaudes P.** (2014), « L'évaluation de la production scientifique en France par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur », *Mélanges de la Casa de Velazquez*, vol. 44, n° 2, pp. 2-7.
- Jouvenet M.** (2007), « La culture du "bricolage" instrumental et l'organisation du travail scientifique. Enquête dans un centre de recherche en nanoscience », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 1, n° 2, pp. 189-219.
- Lagroye J. & Offerlé M.** (2010), « Pour une sociologie des institutions », *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, pp. 11-29.
- Lamont M.** (2010), *How Professors Think. Inside the Curious World of Academic Judgment*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- Lamy E. & Shinn T.** (2006), « L'autonomie scientifique face à la mercantilisation. Formes d'engagement entrepreneurial des chercheurs en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, pp. 23-50.
- Laval C.** (2015), « L'économie de la connaissance et la transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche », *Bulletin de l'ASES*, n° 42, pp. 7-20.
- Marry C. & Jonas I.** (2005), « Chercheuses entre deux passions. L'exemple des biologistes », *Travail, genre et sociétés*, n° 14, pp. 69-88.
- Montagne S.** (2009), « Des évaluateurs financiers indépendants ? Un impératif de la théorie économique soumis à l'enquête sociologique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 126, pp. 131-148.
- Mulkay B. & Mairesse J.** (2011), *Évaluation de l'impact du crédit d'impôt recherche. Rapport pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, Paris, MESR.
- Shinn T.** (1988), « Hiérarchies des chercheurs et formes des recherches », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 74, pp. 2-22.
- Vilkas C.** (2009), « Des pairs aux experts : l'émergence d'un "nouveau management" de la recherche scientifique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 126, pp. 61-79.